



# Rapport d'activités 2021

## Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie



En CÉVENNES D'ARDÈCHE

04 75 89 80 80 - [www.pays-beaumedrobie.com](http://www.pays-beaumedrobie.com)

BEAUMONT - CHANDOLAS - DOMPNAC - FAUGÈRES - JOYEUSE - LABLACHÈRE - LABOULE - LOUBARESSE - PAYZAC - PLANZOLLES  
RIBES - ROCLES - ROSIÈRES - SABLIERES - ST ANDRÉ LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON - ST MÉLANY - VALGORGE - VERNON



# SOMMAIRE

-  **Introduction – p.3**
-  **1 - Déchets ménagers – p.4**
-  **2 - Transition écologique – p.5**
-  **3 - Biodiversité – p.8**
-  **4 - Enfance-Jeunesse – p.10**
-  **5 - Service à la population – p.13**
-  **6 - Sport – p.14**
-  **7 - Culture, Lecture publique et Patrimoine – p.15**
-  **8 - SPANC – p.19**
-  **9 - Randonnées et pleine nature – p.21**
-  **10 - Fibre optique – p.23**
-  **11 - Mobilité – p.24**
-  **12 - Tourisme – p.25**
-  **13 - Polinno – p.30**
-  **14 - Communication – p.32**
-  **15 - Zones d'activités – p.33**
-  **16 - Entreprises – p.34**
-  **17 - Urbanisme – p.35**
-  **18 - Habitat – p.36**
-  **19 - Bâtiments – p.37**
-  **20 - Commande publique et moyens – p.38**
-  **21 - Administration générale – p.40**
-  **22 - Finances – p.41**
- ANNEXES – p.42**

# Introduction

Le rapport d'activités 2021 reprend l'ensemble des missions et résultats de l'année 2021 par service de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie.

Conformément à la loi Engagement et proximité de décembre 2019, un rapport d'activités est adressé annuellement et communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres.



# 1 - Déchets ménagers

## Ordures ménagères

2 418,89 tonnes collectées  
Soit 272,64 Kg par habitant



Moyenne nationale  
254 Kg/an/hab

Pour rappel en 2020 = 2 414 tonnes

## Recyclables

459,68 tonnes collectées  
Soit 51,81 Kg par habitant



Moyenne nationale  
109 Kg/an/hab

Pour rappel en 2020 = 486,3 tonnes

## Verre

665,38 tonnes collectées  
Soit 75 Kg par an/hab



Moyenne nationale  
22Kg/an/hab

Pour rappel en 2020 = 603 tonnes

## Carton bruns

90,4 tonnes collectées  
Soit 10,2 Kg par habitant



Pour rappel en 2020 = 80 tonnes

## Communication

- Journal de « Monsieur Déchets » : Parution en septembre
- Articles de presse et réseaux sociaux
- Création de la carte des emplacements des conteneurs
- Création des formulaires « en ligne » sur le site internet
- Création d'un film pour le centre de loisirs « Les Farfadets »
- Création des courriers à destination des habitants lors de l'émission des factures de la Redevance (REOM)
- Création du calendrier de collecte 2022
- Refonte du site internet partie développement durable
- Participation à la journée de l'environnement à Valgorge

## Administratif

- Commande et réception d'une nouvelle benne à ordures
- Mise à jour des fichiers rôles des communes
- Mise à jour des fichiers d'adressage pour les factures
- Emission des factures pour les usagers du service
- Mise à jour des fichiers rôles des professionnels
- Réduction du temps de réponses aux usagers
- Modification du mode de calcul de la REOM incluant une part fixe et une part variable
- Etude sur la reprise en régie des cartons bruns
- Courriers aux administrés ne respectant pas les consignes de collecte des bacs jaunes et des cartons bruns

## Ressources humaines

1 responsable de service  
2 agents de facturation  
1 chef de collecte  
5 agents de collecte  
1 ambassadeur de tri

En savoir plus : <https://www.pays-beaumedrobie.com/environnement/dechets-menagers/>

# 2 - Transition écologique

## 2.1 - Territoire à Énergie Positive TEPOS

**La Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, associée aux Communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes et des Gorges de l'Ardèche, s'est engagée dans la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS) à l'échelle du Sud Ardèche, initiée en 2020 avec l'accompagnement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.**

Un territoire TEPOS est « un territoire qui vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétique, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales (100% renouvelables et plus). Il intègre par ailleurs la question de l'énergie dans un engagement politique, stratégique et systémique en faveur du développement local. »

En 2021, des conférences et des ateliers ont été organisés par les Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, des Gorges de l'Ardèche et du Pays Beaume Drobie afin d'informer les habitants et élus de la démarche TEPOS et de définir les axes prioritaires :

### **Une conférence grand public :**

- Le 18 février 2021 : Une visio conférence publique était organisée par les trois communautés de communes, et l'institut Négawatt pour présenter le Territoire à Énergie Positive (TEPOS) Sud Ardèche. Cet atelier a permis de mobiliser plus de 70 personnes autour de la problématique de l'énergie dans le Sud Ardèche.

### **Un atelier avec les élus, particuliers, professionnels, associations et acteurs institutionnels :**

- Le 18 mars 2021 : Lors d'un atelier intitulé « destination TEPOS », les participants étaient réunis aux Vans afin de définir les axes du TEPOS. Cet atelier aura permis de dégager 3 champs d'actions prioritaires : L'habitat et la rénovation tertiaire, l'éolien et le photovoltaïque, et le bois énergie.

### **Trois ateliers ont donc été déclinés sur ces thématiques définies dans l'atelier précédent, afin de dégager une liste d'actions :**

- Atelier 3 : Habitat et rénovation tertiaire
- Atelier 4 : Eolien et Photovoltaïque
- Atelier 5 : Bois Energie

Un comité de pilotage TEPOS s'est ensuite réuni pour examiner les propositions faites lors de ces trois derniers ateliers pour affiner les résultats et aboutir à une stratégie guidée par 3 piliers hiérarchisés qui sont :

- la sobriété énergétique pour une diminution maximale des besoins énergétiques
- l'efficacité énergétique pour optimiser les consommations indispensables
- les énergies renouvelables pour couvrir les besoins énergétiques résiduels

Au total, 28 fiches actions ont été rédigées lors de ces 3 ateliers pour servir de feuille de route à la démarche TEPOS.

Le territoire souhaite donc s'engager pour réduire de 47% ses consommations d'énergie d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de -20% en 2030 par rapport à 2017 et couvrir 64% de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables en 2030 et à terme 164% en 2050.

## 2.2 - L'Initiative 4 pour 1000 - Stockage carbone

**L'initiative 4 pour 1000 a été élaborée par les chercheurs de l'INRAE à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle pour restaurer la fertilité des sols et piéger les gaz à effet de serre. Le sol s'enrichit alors de carbone et devient plus fertile, plus résilient. Si nous augmentons de 4 pour 1000, c'est-à-dire de 0,4% la quantité de carbone contenu dans les sols, nous stoppons l'augmentation annuelle de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, et donc le réchauffement climatique.**

La Communauté de communes du Pays Beaume Drobie et la Chambre d'agriculture d'Ardèche se sont engagés jusqu'en 2023 (soit 3 ans) dans la démarche 4 pour 1000 aux côtés de 7 exploitants (viticulteurs, éleveurs, agriculteurs) du Pays Beaume-Drobie.

Le SICTOBA participe à cette opération et subventionne les exploitants agricoles pour récupérer les broyats de végétaux de la plateforme de Rosières. Les broyats sont utilisés soit pour faire du compost, soit pour amender les sols directement.

La Chambre d'Agriculture d'Ardèche assure l'audit, la formation et les conseils auprès des exploitants, et prend en charge l'aspect technique du projet (interprétation des résultats d'analyses notamment). Cette initiative est internationale et financée en France par des fonds européens.

### Les objectifs déjà atteints :

- Un audit a été réalisé en avril 2021 sur les 7 parcelles des agriculteurs afin de déterminer la quantité de CO<sub>2</sub> qu'ils stockent annuellement dans leurs sols et d'observer les pratiques des exploitants.
- Des analyses de sols des exploitations ont été réalisées en 2021 pour connaître précisément la composition des sols et en déterminer les carences ou les excès.

Les audits et analyses de sols ont été réalisés avant le démarrage de l'initiative 4 pour 1000 pour pouvoir comparer le stockage carbone obtenus avant et après le projet.

### Les objectifs en cours :

- Des analyses sont en cours pour :
  - Déterminer la composition du compost que les exploitants utilisent sur leurs sols.
  - Déterminer la composition du broyat de végétaux récupéré par les exploitants sur la plateforme des végétaux du SICTOBA à Rosières. La plupart des exploitants utilisent ce broyat pour en faire du compost, ou pour amender directement leurs sols.

Après ces phases d'analyses, les exploitants seront accompagnés par la Chambre d'Agriculture d'Ardèche pour modifier la fabrication de leur compost et l'adapter à leurs terrains en fonction de leur activité.

### Les objectifs restant à atteindre :

- Une fois les analyses étudiées et interprétées, former et accompagner les exploitants par la Chambre d'Agriculture d'Ardèche pour utiliser dans de bonne proportion le broyat végétal récupéré au SICTOBA, ou pour modifier la fabrication de leur compost afin d'améliorer la qualité et la résilience de leur sol
- In fine, permettre d'augmenter les capacités du sol à retenir plus de CO<sub>2</sub>
- Le broyat est analysé pour que les agriculteurs puissent connaître sa qualité.
- Augmenter le stockage du CO<sub>2</sub> dans le sol, les agriculteurs auront ainsi un moyen de se rémunérer sur le stockage du CO<sub>2</sub> qu'ils parviennent à augmenter. Cette « rémunération » perçue par les agriculteurs permettraient de valoriser leur changement de pratiques agricoles, et de pérenniser la filière du stockage carbone par l'intégration de nouveaux exploitants à ce processus. De l'autre côté du projet, les entreprises qui émettent trop de CO<sub>2</sub> pourraient financer cette filière en rachetant le CO<sub>2</sub> stocké par les agriculteurs.

En savoir plus : <https://www.pays-beaumedrobie.com/environnement/transition-ecologique/initiative-4-pour-1000/>

## 2.3 - Projet Alimentaire inter Territorial (PAiT)

### Lancement d'une stratégie alimentaire - 3 territoires partenaires

La Communauté de communes aux côtés des Communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes et des Gorges de l'Ardèche, a été lauréate de l'appel à Projet Alimentaire (inter) Territorial. Avec de nombreux partenaires territoriaux, consulaires, associatifs, une stratégie est co-construite et partagée autour d'une assiette alimentation durable en lien avec la dynamique TEPOS. Les publics cibles sont : agriculteurs, acteurs économiques (restaurateurs, hébergeurs...) et les habitants, notamment les publics scolaires et les publics défavorisés. La Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie est le chef de file du projet.



### Un atelier territorial à Banne

La stratégie a été enrichie par la mise en place d'un atelier prospectif sur l'alimentation à Banne le 8 octobre 2021, rassemblant une cinquantaine de participants qui ont réfléchi sur le paysage alimentaire actuel et celui souhaité en 2040, ainsi que le chemin pour y parvenir. Cet atelier a été animé par le PNR des Monts d'Ardèche en lien avec le collectif l'assiette et le territoire et les bureaux d'études Tero et Terralim

Ce projet alimentaire inter territorial va bénéficier d'une subvention de l'Etat de 100.000€ (mars 2022 - mars 2024), et une sollicitation a été faite auprès du Groupe d'Action Local (GAL) Ardèche 3 en charge du programme européen de développement rural LEADER (Liaison entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale).

Une chargée de mission sera recrutée en 2022 pour la mise en œuvre de ce programme, qui intègre des actions de mobilisation du foncier à des fins agricoles, un travail en lien avec l'approvisionnement des cantines, des ateliers de sensibilisation et le soutien aux filières locales agroalimentaire et agricole.

## 2.4 - Panneaux Photovoltaïques

La Communauté de communes a installé plusieurs panneaux photovoltaïques sur son territoire, en voici un récapitulatif :

Sites	Communes	Puissance (KWH)	Année installation
Ateliers châtaignes	Rocles	36	2017
Maison de l'Enfance et de la Jeunesse	Lablachère	9	2017
Crèche	Rosières	9	2019
Local technique	Joyeuse	26	2020

Le nouveau gymnase actuellement en construction, possédera une installation photovoltaïque sur la toiture, avec une production d'électricité solaire d'une puissance de 33 KWH.



© ID Solaire Prades

En savoir plus : <https://www.pays-beaumedrobie.com/environnement/transition-ecologique/toitures-photovoltaïques/>

# 3 - Biodiversité

Consciente des enjeux de la biodiversité et des services écosystémiques assurés par les milieux naturels, la Communauté de communes a pris la compétence Biodiversité en janvier 2021. La mission principale du service consiste en la gestion du site Natura 2000 et Espace Naturel Sensible « Les Vallées de la Beaume et de la Drobie ». Son objectif ? Concilier les activités humaines du territoire avec la préservation de la biodiversité, en mettant en œuvre des actions de suivis de faune et de flore, de sensibilisation du public et de gestion.

## 3.1 - Connaissances et suivi scientifique

### Étude : 4 saisons sur les populations de Chauves-souris

Objectif : Évaluer l'état de conservation des espèces patrimoniales et les menaces, améliorer la connaissance des chiroptères sur le site, informer et sensibiliser la population du territoire à la préservation des chauves-souris.

Dans le cadre de l'étude, une soirée conviviale de sensibilisation, qui a réuni 30 participants, s'est tenue le samedi 3 juillet à Valgorge. Le film « La vie d'un Grand Rhinolophe » a captivé l'attention du public et des échanges riches ont suivi. La deuxième partie permettait aux participants d'observer les professionnels de la LPO<sup>1</sup> effectuer des captures de chauve-souris et de prendre des mesures (identification espèce, male/femelle, jeune/adult, etc.) qui ont servi ensuite pour l'étude.



Petit rhinolophe  
© Yoann Peyrard

### Suivi : Reptiles

Objectif : Améliorer les connaissances des reptiles.

Dans la continuité d'une étude sur l'herpétofaune de 6 Espaces Naturels Sensibles (ENS) du secteur sud-Ardèche (2018-2020) un suivi interne sur les reptiles des « Vallées de la Beaume et de la Drobie » a été mis en place en 2021. Un réseau de 10 plaques abris pour les reptiles est en place sur les communes de Valgorge et de Vernon.

### Suivi : Pelouses alluviales

Objectif : Préserver des habitats d'intérêt communautaire fortement menacés. Ces pelouses sont implantées à plusieurs endroits sur le site, mais éparpillées et souvent en petites densités. Des relevés de terrain ont été réalisés afin d'identifier des secteurs à fort enjeu.

En savoir plus : <https://www.pays-beaumedrobie.com/biodiversite/>

<sup>1</sup> Ligue de la protection des oiseaux

## 3.2 - Communication et sensibilisation

### Réalisation d'un nouveau document de sensibilisation

Pour accompagner de manière efficace le travail de sensibilisation effectué par les écogardes sur le terrain et « laisser une trace » auprès des personnes rencontrées et sensibilisées, il est indispensable de disposer d'un document pédagogique « support ».

En 2021, un nouveau support a été réalisé, un document pédagogique grand public pour les usagers des vallées de la Beaume et de la Drobie. Il permet de mieux les sensibiliser :

- À la richesse des espèces et des milieux naturels de la Beaume et de la Drobie
- Aux enjeux de préservation et aux politiques de gestion et de préservation mises en place
- Aux comportements éco-citoyens permettant de contribuer à leur préservation

### Sensibilisation estivale - Écogardes

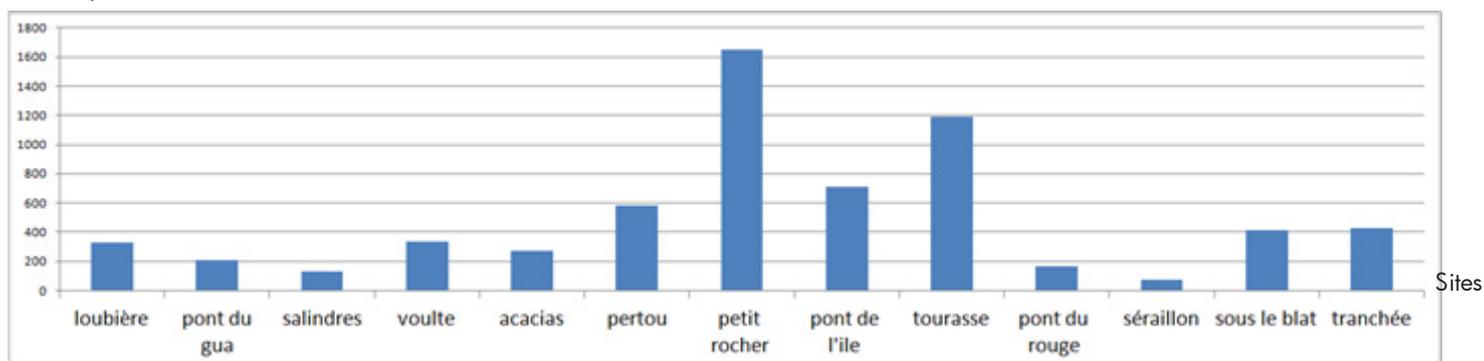
7 Animations nature ont été réalisées pour 1 28 participants au total

L'objectif : faire cohabiter différents usagers sur des sites naturels prestigieux et chercher une convergence entre une importante fréquentation et la préservation de la biodiversité.

Nouveau partenariat entre la CDC du Pays Beaume-Drobie et l'AAPPMA Beaume Drobie<sup>1</sup>. Une volonté partagée afin de préserver les rivières Beaume et Drobie et d'informer et sensibiliser les publics à la conservation de la biodiversité et aux enjeux écologiques du site.

Cinq écogardes ont été recrutés en 2021 : 4 de l'AAPPMA et 1 saisonnier de la CDC du Pays Beaume-Drobie. Leurs missions : présence quotidienne sur les sites de baignades, sensibilisation du grand public, suivi de la fréquentation et suivis des impacts et nettoyage de sites.

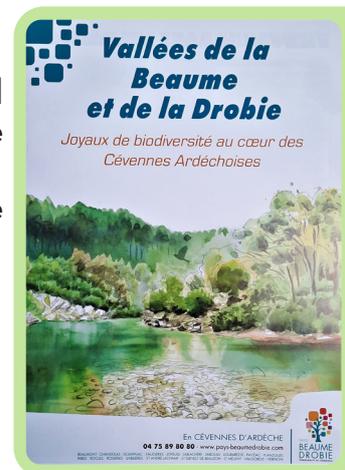
Nombre de personnes



Graphe : Nombre total de personnes observées par site (comptage instantané)

### Fête de la pêche et de la rivière

Samedi 11 septembre 2021 a eu lieu une journée conviviale organisée par l'AAPPMA Beaume Drobie. La manifestation a eu lieu au camping le Relais des Brison sur la commune de Beaumont. La CDC du Pays Beaume-Drobie a participé avec un stand Natura 2000 et ENS et une animation en forme de balade au bord de la rivière a été proposée pour découvrir son fonctionnement, son écosystème et sa biodiversité.



Document de sensibilisation créé en 2021

1 Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

# 4 - Enfance Jeunesse Parentalité

## 4.1 - Projet de construction de la Crèche « Les Marmailoux » à Valgorge

Projection crèche à Valgorge



### Contexte

La crèche actuelle est gérée par le centre socio-culturel « Le Ricochet » depuis 25 ans. Actuellement dans le même bâtiment que l'école de Valgorge, la crèche est agréée pour une capacité d'accueil de 12 enfants par journée. Compte tenu des lacunes des locaux actuels, la CDC du Pays Beaume-Drobie a décidé de lancer une construction neuve et d'augmenter la capacité d'accueil à 16 enfants.

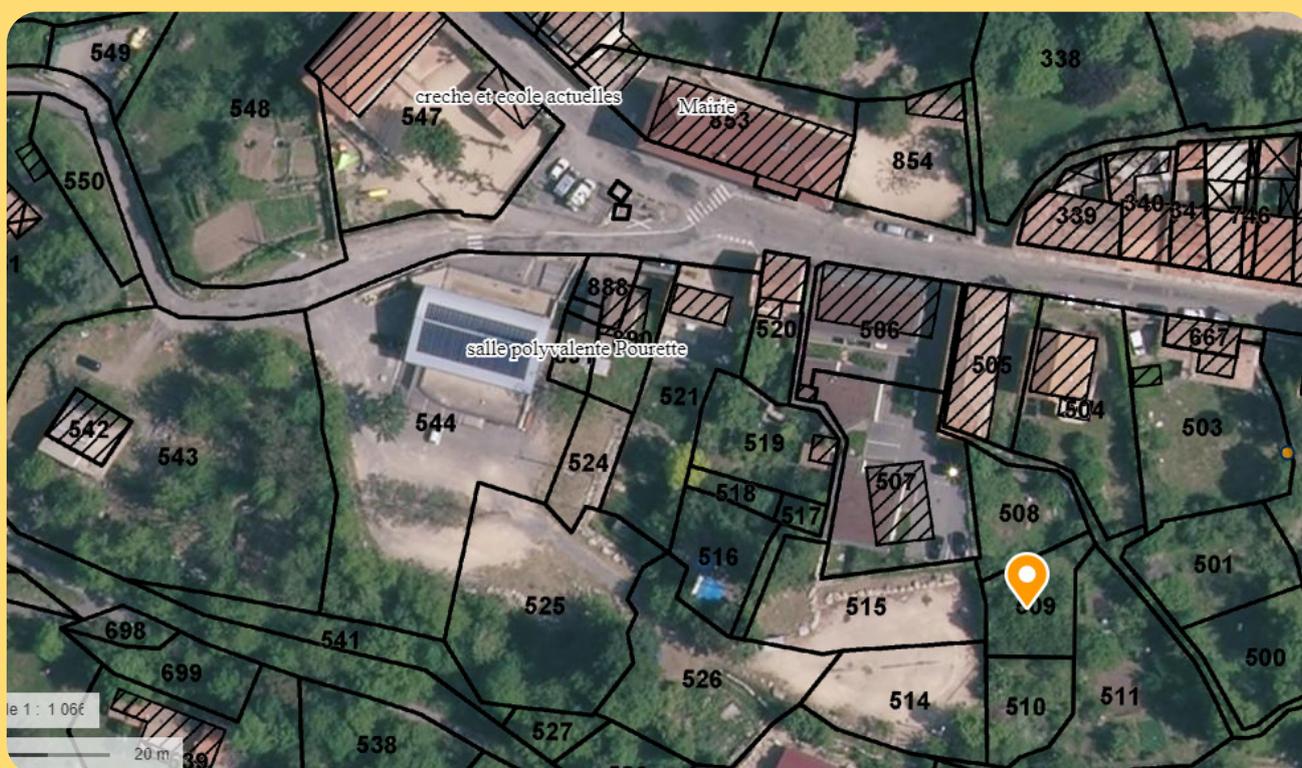
### Implantation

Le projet est localisé dans le centre du village de la commune de Valgorge, sous la salle polyvalente de la Pourrette. Il est accessible depuis la RD24, il faut ensuite traverser les parkings de la salle polyvalente.

### Avancement

Le cabinet d'architecture TAMTAM a été retenu début 2021 pour le suivi de ce projet. Courant 2021, diverses études ont été réalisées : géotechnique, levé topographique, bornage, étude environnementale, modification PLUi... etc. L'avant-projet définitif a été validé par le conseil communautaire du 3 novembre 2021. Le permis de construire a été déposé en février 2022.

Plan aérien



## 4.2 - Petite enfance

### (0-3ans)

#### 206 enfants de moins de 3 ans

Malgré l'augmentation de 7 places à la crèche de Rosières en 2018 et de 2 places à Valgorge en 2020, le taux de couverture petite enfance est encore de 12% plus faible qu'à l'échelle nationale, ce qui représente un déficit d'environ 24 places d'accueil.

#### 2 crèches

- À Rosières, la crèche « Les Mille Pattes » est gérée directement par la Communauté de communes.
- À Valgorge, la crèche « Les Marmailloux » est gérée par le Centre Socio Culturel Le Ricochet.

#### 2021 en chiffres :

- 47 places d'accueil
- 79 495 heures d'accueil
- 114 enfants différents accueillis
- 23 professionnels permanents

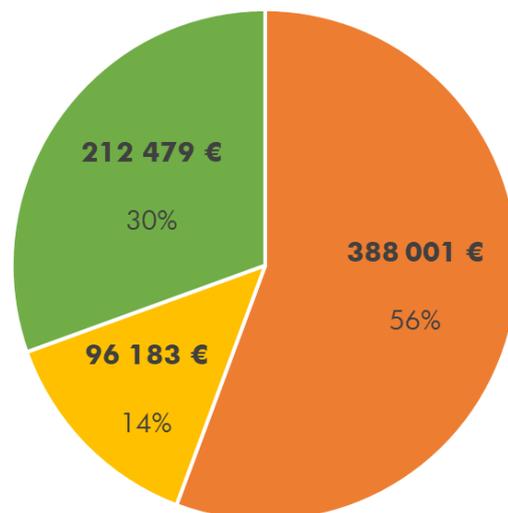
#### Le Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance (Fusion du Relais d'Assistantes Maternelles et du guichet unique) couvre les deux Communautés de communes du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes. Il a pour mission d'accompagner les assistantes maternelles et les parents, de proposer des ateliers avec les enfants et de centraliser les demandes pour les places en crèches afin de faciliter le parcours des familles dans leur recherche d'un mode de garde.

#### 2021 en chiffres :

- 26 assistantes maternelles en Pays Beaume-Drobie
- 44 enfants accueillis
- 8 séances d'analyse de la pratique professionnelle
- 60 ateliers proposés et 62 enfants différents accueillis (2 CDC)
- 162 familles accueillies (2 CDC)
- 60 dossiers de demande d'admission en crèche dont 36 ont été acceptés

Budget Petite Enfance : 696 663 € \*

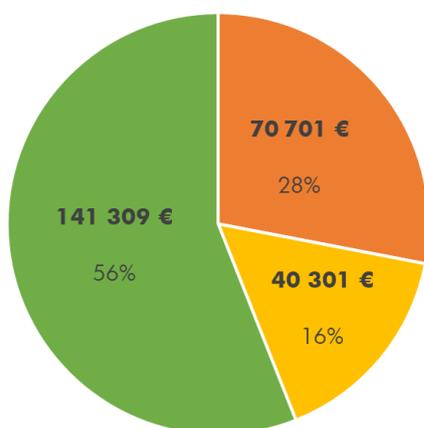


■ CAF ■ Familles et autres ■ Reste à charge CDC

\* Les budgets présentés sont ceux de la Communauté de communes. Ils ne reflètent pas les budgets des associations pour les services délégués qui peuvent avoir d'autres ressources financières ou même avoir recours à l'autofinancement sur certaines actions.

## 4.3 - Enfance (3-11ans)

Budget enfance: 252 311 € \*



■ CAF ■ Familles et autres ■ Reste à charge CDC

\* Les budgets présentés sont ceux de la Communauté de communes. Ils ne reflètent pas les budgets des associations pour les services délégués qui peuvent avoir d'autres ressources financières ou même avoir recours à l'autofinancement sur certaines actions.

#### 671 enfants de 3 à 11 ans

#### 11 écoles, dont 2 regroupements pédagogiques et 1 école privée

#### 2 centres de loisirs

- À Lablachère, le centre de loisirs « Les Farfadets » est géré directement par la Communauté de communes.
- À Valgorge, le centre de loisirs est géré par le centre socioculturel « Le Ricochet ».

#### 2021 en chiffres :

- De 54 à 96 places d'accueil en fonction des périodes de l'année, le pic d'activités étant l'été
- 44 847 heures d'accueil
- 4 séjours proposés
- 320 enfants accueillis
- 7 professionnels permanents et de nombreux stagiaires accueillis

## 4.4 - Jeunesse (12-17ans)

430 jeunes de 12 à 17 ans

1 collège à Joyeuse

### Permanence du Point Information Jeunesse

(géré par la Mission locale) tous les mercredis après-midi en mairie de Joyeuse.

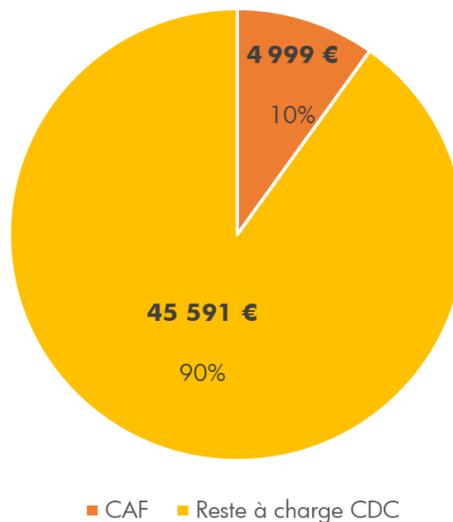
Le service jeunesse itinérant Beaume-Drobie est géré par le centre socioculturel « Le Ricochet ». « L'appart' » situé sur la place de la Grand Font à Joyeuse est le local dédié aux jeunes de 12 à 17 ans accompagnés par des animateurs professionnels. Des permanences hebdomadaires au collège de Joyeuse sont proposées (en dehors des périodes Covid).

La crise sanitaire a fortement impacté la fréquentation du service jeunesse itinérant : plus d'interventions au collège, de nombreuses sorties annulées....

### 2021 en chiffres :

- 142 jours d'ouverture
- 6 500 heures d'accueil
- 59 jeunes accueillis (150 en 2019)
- 2 séjours
- 2 professionnels permanents

Budget jeunesse: 50 590 € \*



\* Les budgets présentés sont ceux de la Communauté de communes. Ils ne reflètent pas les budgets des associations pour les services délégués qui peuvent avoir d'autres ressources financières ou même avoir recours à l'autofinancement sur certaines actions.

Crèche « Les Marmailoux »



Centre de loisirs « Les Farfadets »



Relais Petite Enfance



ALSH - Centre socio-culturel « Le Ricochet »



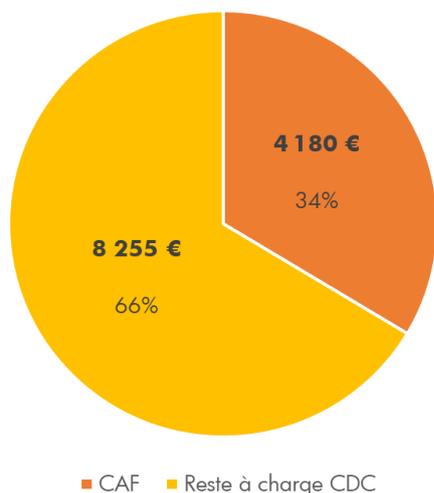
Service Jeunesse itinérant  
Ados lors des ateliers du Mois de la créativité 2021

## 4.5 - Parentalité

### 767 familles au total en Pays Beaume-Drobie

- 281 familles en situation de monoparentalité
- 316 familles avec au moins un enfant de moins de 6 ans
- Près d'une famille sur deux en situation de bas revenus

Budget parentalité: 12 435 € \*



\* Les budgets présentés sont ceux de la Communauté de communes. Ils ne reflètent pas les budgets des associations pour les services délégués qui peuvent avoir d'autres ressources financières ou même avoir recours à l'autofinancement sur certaines actions.

### Association « L'îlot z'enfants »

- 8 professionnels (2 ETP)
- 34 bénévoles
- 300 familles bénéficiaires
- Les nombreuses actions :
  - Lieu d'accueil Enfant/Parent - L'îlot petits pas
    - 47 accueils
    - 102 enfants accueillis
  - Ateliers enfants parents
  - Ateliers adultes
  - Temps d'échanges entre parents - L'îlot partage
  - Café des familles
  - Séances de cinéma jeune public
  - Partenariats médiathèque - L'îlot livres
  - Co organisation du « Mois de la créativité »
  - Co-animation du réseau de partenaires

### Centre socioculturel « Le Ricochet »

Les actions collectives familles sont proposées dans tous les centres sociaux.

### 2021 en chiffres :

- Une professionnelle à ½ temps, changement en octobre
- 30 familles différentes accueillies
- 3 actions pour les parents d'adolescents : 2 temps d'échange et une sortie culturelle en famille
- 2 temps de rencontre et de partage avec les parents de la crèche
- Co-animation du réseau des partenaires

En savoir plus : <https://www.pays-beaumedrobie.com/enfance-jeunesse-familles/>

## 5 - Services à la population



**France services**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### France services

#### 2 espaces France services :

- À Joyeuse, géré par AMESUD
- À Valgorge, géré par le centre socioculturel « Le Ricochet »

#### 4 professionnels permanents

#### Travail en partenariat entre les deux structures

### 2021 en chiffres :

- 1 301 usagers accompagnés
  - 878 à Joyeuse et 423 à Valgorge
  - 80% ont plus de 45 ans
- 75% des accueillis vivent en Pays Beaume-Drobie
- Les demandes les plus fréquentes concernent :
  - Le permis, les papiers d'identité, carte grise...
  - L'assurance retraite
  - L'assurance maladie
  - La CAF
  - Les finances publiques

La moitié des usagers est complètement accompagnée au numérique.

En savoir plus : <https://www.pays-beaumedrobie.com/vivre-habiter/maison-de-services-au-public/>

# 6 - Sport

## 6.1 - Une nouvelle salle multisports avec le collège

La nouvelle salle multisports construite avec le nouveau collège qui ouvrira en février 2022 comportera une aire d'évolution d'une surface de mille mètres carrés environ. Elle permettra la pratique du handball, du basket-ball, du volleyball, du badminton, ainsi que du tennis de table. Un travail de concertation, entre la collectivité et les associations a été mis en place dès la naissance du projet, dans le but d'élaborer un équipement adéquat, et de l'exploiter de manière optimale.

De plus, une structure artificielle d'escalade de niveau national viendra également agrémenter l'équipement. (voir 6.2 - Lancement de la Structure Artificielle d'Escalade).

Le gymnase englobera aussi six vestiaires, des gradins pour 100 personnes, ainsi qu'une centaine de m<sup>2</sup> dédiés au stockage de matériels pour les associations et les cours d'éducation physique et sportive. La salle sera dans un premier temps accessible aux élèves du collège dès l'ouverture de celui-ci, puis dans un second temps aux associations à partir de septembre 2022.

Un magnifique équipement très attendu sur le territoire, et qui permettra de faire vivre de beaux moments de sport au plus grand monde et à toutes générations confondues.

## 6.2 - Lancement de la Structure Artificielle d'Escalade

La Structure Artificielle d'Escalade (SAE) qui sera créée au sein de la salle multisports du Pays Beaume-Drobie est unique en Ardèche. En effet, c'est la seule SAE de blocs de niveau national qui a pu devenir concret grâce au travail en symbiose de multiples acteurs (collectivités, club, fédération,...).

Il s'agit de 50 mètres linéaires de blocs (pour une pratique d'escalade sans corde avec tapis de réception) pour tous niveaux confondus et montant jusqu'à 4,5 mètres de hauteur.

Cet équipement exceptionnel sera co-géré par la collectivité, et par le club d'escalade local ROC'N'POTES.

Accessible à tous (enfants et adultes débutants), elle permettra à tout un chacun de pratiquer l'escalade de tous temps, et en toute saison. À terme, des championnats régionaux, voire nationaux, pourraient y être organisés. Ce travail de co-gestion permettra de mettre en avant cette pratique, qui a également toute sa place dans notre patrimoine naturel local.

Sport olympique depuis 2020 la pratique en SAE de blocs s'effectue sur des structures de faible hauteur (4,9m maximum), sans cordes, sécurisé par des matelas de réception. Il faut réussir à enchaîner les mouvements jusqu'au sommet.



En savoir plus :

<https://www.pays-beaumedrobie.com/tourisme-loisirs-sports/gymnase/>

# 7 - Culture, Lecture publique et Patrimoine

**Le bilan global de l'année 2021 en matière de culture est complexe à établir en raison de la situation sanitaire qui a imposé des adaptations fréquentes aux jauges, conditions d'accueil, jusqu'à la mise en place du passe sanitaire. Plusieurs actions, quels que soient les domaines concernés, ont dû être repensées ou annulées in extremis.**

## 7.1 - Lecture publique

Pour mémoire, les médiathèques et bibliothèques intercommunales du Pays Beaume-Drobie sont intégrées dans un service unifié qui gère deux médiathèques « centrales » (Valgorge et Joyeuse) et onze bibliothèques « de proximité » (Vernon, Rosières, Lablachère, Chandolas, Faugères, Payzac, Beaumont, Ribes, Dompnac, Saint-Mélany, Rocles). L'année 2021 est difficile à comparer concernant ses activités par rapport aux années précédentes : 2020 ayant été marquée par les périodes de confinement et 2021 par la mise en place du pass sanitaire. Cependant, quelques éléments clefs ressortent.

### • L'organisation générale du service

Une convention triennale de partenariat et d'objectifs a été signée en juillet 2021 avec le Département sur les questions de lecture publique, qui acte l'organisation du service intercommunal de lecture publique et encadre le rôle du service et celui de la Bibliothèque départementale de l'Ardèche.

### • Les moyens humains

La croissance de l'activité de la médiathèque intercommunale à Joyeuse constatée depuis deux ans a justifié l'embauche d'une personne supplémentaire dont le poste est spécifiquement dédié à l'accueil du public (individuel et groupe) et aux fonctions connexes. Cet engagement important de la collectivité est à souligner et permet d'atteindre maintenant un niveau de personnel équilibré dans le fonctionnement général du service lecture publique, et dans celui des médiathèques de Joyeuse et Valgorge, avec 4,5 ETP (équivalents temps plein).

Par ailleurs, la situation sanitaire n'a pas entraîné d'effusion des effectifs bénévoles qui se maintiennent avec 54 personnes impliquées pour 2 850 heures de

travail au total soit 1,8 ETP (équivalents temps plein). A noter que sans cet engagement important, il ne serait pas possible de maintenir un maillage étroit du territoire intercommunal. Que les bénévoles soient ici remerciés.

### • Les questions immobilières

En matière de bâtiments, l'année 2021 a été consacrée à la rédaction d'une nouvelle convention de gestion des locaux du Clinton à Valgorge, dans lequel est implantée la médiathèque.

Concernant la médiathèque de Joyeuse, les perspectives de déménagement vers l'ancien collège se sont précisées tout au long de l'année. Un local supplémentaire permettant de stocker les livres en transit sur le réseau a été mis à disposition du service.

L'essentiel des évolutions des locaux a concerné la médiathèque intercommunale de Beaumont qui a emménagé dans les nouveaux locaux très fonctionnels, adaptés et aménagés par la commune dans l'ancien presbytère. À cette occasion le fonds documentaire a fait l'objet d'un achat complémentaire.

Sur 2021, la bibliothèque intercommunale de Payzac a été fermée deux mois en raison d'un dégât des eaux qui a imposé des travaux importants sur les locaux et un renouvellement du fonds.



Médiathèque intercommunale à Joyeuse

### • Les fonds documentaires

En 2021, le fonds documentaire s'élève à 44 293 documents et son évolution est caractérisée par la poursuite des acquisitions à hauteur de 20 000€ de fonds propres pour l'ensemble livres et abonnements. Les fonds propres ont également été complétés par

7 500€ de subvention du Centre National du Livre dans la cadre du plan de relance, et diverses subventions au titre de l'Éducation Artistique et Culturelle, soit un total d'achat de 31 727€. Ce niveau d'acquisition permet de résorber progressivement le retard pris avant 2017 dans les acquisitions documentaires. Les fonds sont donc progressivement rajeunis, avec un objectif de les ramener significativement et de les maintenir à un âge inférieur ou égal à 5 ans, passé lequel les lecteurs se désintéressent des documents.

Le nombre d'abonnés est stable dans la durée, mais la période 2019 – 2021 témoigne d'un renouvellement assez important de nos lecteurs, avec 254 nouveaux inscrits en 2021.

Au total, les bibliothèques intercommunales ont prêté 34 580 documents en 2021.

L'année 2021 a connu un essor important des circulations de documents entre les bibliothèques avec 5 860 ouvrages déplacés, contre 2 944 l'année précédente, ce qui atteste de la rotation des collections documentaires et du renouvellement de l'offre proposée aux lecteurs. Les lecteurs eux-mêmes ont sollicité 2060 déplacements d'ouvrages au travers du système de réservations mis en place fin 2019 et qui atteint un premier palier de fonctionnement en 2021.



Enregistrement de nouveaux documents

Cette volonté de rajeunissement des fonds débouche sur des opérations de désherbage importantes réalisées dans plusieurs bibliothèques afin d'assurer une remise à niveau des fonds. À l'issue de l'année 2021, on peut considérer que l'ensemble du fonds documentaire a fait l'objet d'un premier désherbage, qui sera ensuite à poursuivre régulièrement.

Parallèlement, en raison d'évolutions propres et de la situation sanitaire, le service des bibliobus a été arrêté par le Département et remplacé par des livraisons de documents. Cette solution, peu satisfaisante, était transitoire en 2021 et a fait l'objet sur l'année écoulée d'une réflexion afin d'aboutir à de meilleures modalités de desserte, mise en œuvre début 2022.

L'ensemble de ces évolutions intègre une réflexion d'ensemble cohérente formulée dans une politique documentaire réfléchiée et formalisée dont la rédaction devait être réalisée en 2020 puis 2021, ce qui n'a pu être achevé en raison de la crise sanitaire liée à la covid. Ce travail, rare à l'échelle intercommunale en milieu rural a été lancé en octobre 2021. L'objectif final est de mieux définir la composition de notre fonds documentaire afin de mieux satisfaire les habitants du territoire.

### • L'action culturelle

L'année 2021 a été marquée par de nouvelles modalités de travail avec les structures de la petite enfance, qu'il s'agisse de la fourniture de documents aux crèches, ou de séances d'animation réalisées en médiathèque avec les crèches de Valgorge et Rosières, ou encore dans les crèches elles-mêmes.

Divers évènements ont aussi été organisés pour les adultes : spectacles de contes à Joyeuse et Saint-Mélany, théâtre à Valgorge, rencontre d'auteurs à Joyeuse et Lablachère. L'été a aussi été mis à profit pour organiser des rencontres lectures au point de baignade du Petit Rocher à Joyeuse.

### • Les usagers et la fréquentation

Au total, 2 504 personnes étaient abonnées au service des bibliothèques en 2021, soit au titre d'un abonnement « individuel » (1 326 personnes), soit au titre d'un abonnement « groupe » (1 178 personnes). Les 45 « groupes » inscrits sont essentiellement les écoles, les structures enfance jeunesse ou les EHPAD.

The poster features a yellow background with red and green circular accents and leaf-like patterns. The text reads: 'LIVRES A DISPOSITION DES ENFANTS ET DES ADULTES', 'COIN LECTURE A LA RIVIERE', 'Proposé par la médiathèque intercommunale de Joyeuse', and 'Accès libre et gratuit'. It also includes a map of the area and the dates 'LES 9, 16 ET 23 JUILLET DE 14H30 À 15H30 A JOYEUSE'. Below the poster is a photograph of a woman wearing a face mask, standing behind a table covered with a patterned cloth, displaying various books and pamphlets.

Affiche coin lecture au Petit rocher et Rencontre avec Ilda, aquarelliste

## 7.2 - Accompagnement des acteurs et des actions culturelles sur le territoire

Lors de la prise de compétence culture en 2016, un règlement d'aides aux acteurs et aux actions culturelles a été mis en place. Sur cette base, l'accompagnement des structures culturelles s'est poursuivi dans le cadre des conventions précédemment signées avec Labeaume en Musiques (musique), Format danse (danse), Théâtre d'aujourd'hui (théâtre), Sur le Sentier des Lauzes (arts plastiques) et « L'Art d'en faire » (cirque), tandis que la convention avec l'école des Musiques Vivantes arrivée à son terme a été reconduite. Ces conventions permettent d'asseoir le travail de ces acteurs culturels en Pays Beaume-Drobie dans la durée afin de construire des actions de création, de diffusion et de médiation. C'est par exemple dans ce cadre que l'Art d'en faire installe son chapiteau chaque année pendant un trimestre à Lablachère.

Au total, ces conventions représentent un engagement financier de la collectivité de 22 500 €.

Sur l'année 2021, les activités culturelles ont progressivement repris avec de multiples demandes de financement de temps de diffusion ou de création sur le territoire. Ces demandes qui concernent des activités qualitatives d'intérêt supra communal et se déroulant hors de l'été ont débouché sur l'octroi de 10 000 € de financement pour huit manifestations répondant aux critères du règlement d'aides. Elles se sont déroulées sur les communes de Joyeuse, Laboule, Valgorge, Saint-Mélany, Rosières, Lablachère, Payzac et Beaumont.

Mais le travail d'accompagnement des acteurs culturels du territoire ne s'est pas limité aux seuls acteurs conventionnés et projets subventionnés, mais bien aussi par de multiples rencontres avec des porteurs de projets, des artistes ou des associations désireux de développer leurs activités sur le territoire. Plusieurs ont été accompagnés en période de sortie de crise sanitaire afin de rechercher des moyens de relancer leurs activités.



Conférence de Jean-Michel Leniaud - La Grand Font - Joyeuse

## 7.3 - Conférences d'automne

Un troisième cycle de conférences a été organisé à l'automne 2021 sur les questions de patrimoine, sous le titre « Patrimoine, de quoi parle-t-on ? ». À cette occasion, quatre intervenants universitaires se sont succédés pour évoquer le patrimoine sous des angles tours à tours philosophiques, historiques, géographiques et territoriaux. Ces conférences se sont prolongées par deux projections et une rencontre d'auteurs, puis une visite du patrimoine industriel de Joyeuse. En moyenne, chaque conférence a réuni de 50 à 90 personnes.

## 7.4 - Patrimoine

Les actions de la Communauté de communes autour du patrimoine se sont principalement concentrées sur la mise en valeur culturelle et éducative des dolmens conduite conjointement avec les communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes et des Gorges de l'Ardèche. Après plusieurs années de fonctionnement, l'exercice 2021 a été consacré à une redéfinition du projet initial, afin de l'orienter plus résolument dans le sens de l'action culturelle, au-delà d'une approche randonnée et tourisme. L'occasion de définir un programme d'action qui fait la part belle à l'étude des sites dolméniques et du dolménisme, aux actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle.



Dolmen

## 7.5 - Éducation artistique et culturelle

Les actions réalisées dans le cadre de la convention d'éducation artistique et culturelle qui lie l'Etat, le Département et la Communauté de communes ont été centrées autour de quatre axes.

Le « Mois de la Créativité » qui a eu lieu à l'automne pour une sixième édition était centré autour des arts de la parole (conte, slam, mythes et légendes...). Il a permis de travailler avec la quasi-totalité des écoles, les deux centres de loisirs, les deux crèches, le relais d'assistants maternelle, mais aussi « L'ÎlotZ'enfants », et les médiathèques.

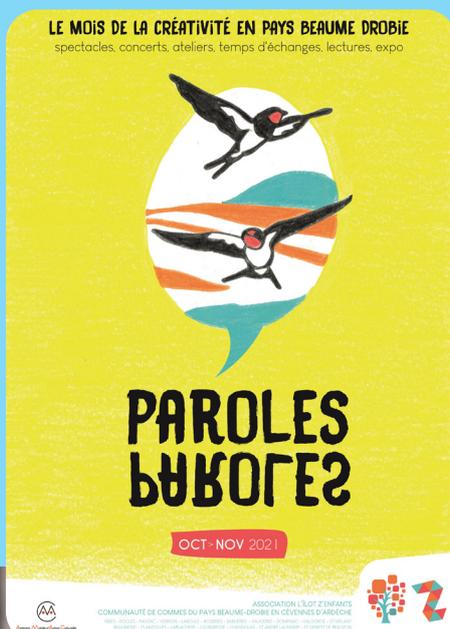
Outre les activités dans les structures, l'année 2021 a connu une nouveauté : le temps fort terminal qui avait lieu à la Maison de l'Enfance a été éclaté sur quatre villages ou quatre samedis de spectacles et d'activités. Une nouvelle organisation qui a permis de se situer sous les jauges limites de public liées au covid, mais aussi de mieux irriguer le territoire intercommunal.

La programmation de l'année écoulée aussi été consacrée au patrimoine. Une action à destination des collégiens de 4<sup>ème</sup> a porté sur le patrimoine industriel et du travail. Les élèves sont ainsi partis à la découverte de la forge de Beaumont, ou encore des archives départementales des moulinages et filatures de Joyeuse.

Plusieurs écoles et les centres de loisirs ont pour leur part participé à un projet centré sur les dolmens, la préhistoire récente et les paysages. À la clef, visite et étude des dolmens, ateliers céramique, lectures de paysages, etc. Cette action qui a permis de toucher près d'une centaine d'enfants a été conduite en partenariat avec Sonia Stocchetti, préhistorienne à la Communauté de communes, avec la Cité de la Préhistoire d'Ornac, l'association Clapas, Le sentier des Lauzes et Fanny Waldschmidt, céramiste.

Une autre manière de valoriser l'équipement « Ardèche, Terre de Dolmens » mis en place par les trois Communautés de communes du sud-Ardèche.

En savoir plus : <https://www.pays-beaumedrobie.com/culture-patrimoine/bibliotheques-municipales/>



## 8 - Eau et assainissement

### 8.1 - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)



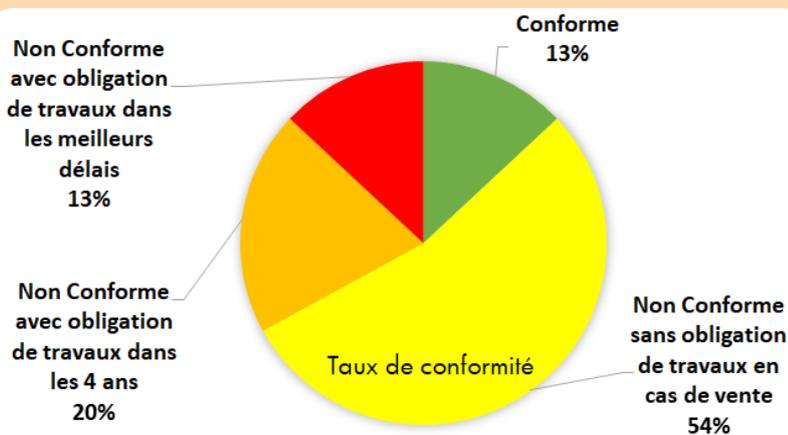
Le SPANC effectue les contrôles techniques des installations d'assainissement non collectif sur les 14 communes suivantes: Beaumont, Dompnac, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, Rocles, Sablières, St André Lachamp, St Genest de Beauzon, Valgorge et St Melany. Ce service dessert 3400 installations d'assainissement non collectif. Les communes de Chandolas, Faugères, Ribes, Rosières et Vernon sont contrôlées par le SPANC du SeBA.

Chaque année la Communauté des communes doit approuver un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif. Ce rapport permet de renforcer la transparence de l'information sur la gestion de ses services publics. Il présente : les modalités générales d'exercices du Spanc, le bilan de l'année passée, les tarifs et les perspectives de l'année à venir pour le territoire.

#### Vérifications 2021

En 2021 le SPANC du Pays Beaume-Drobie a :

- instruit 68 dossiers de conception dans le cadre de permis de construire ou de projet de réhabilitation,
- réalisé 72 visites de bon fonctionnement dans le cadre de vente,
- réalisé 48 suivis de chantiers.
- effectué 148 visites de bon fonctionnement des installations existantes essentiellement sur la commune de Lablachère.



Le SPANC effectue le suivi des programmes d'aide à la réhabilitation de l'Agence de l'Eau et du Département plus spécifiquement pour les réhabilitations groupées. Ainsi depuis 2013, 153 chantiers de réhabilitation ont été financés par l'Agence de l'Eau. Cette subvention n'existe plus depuis 2017, néanmoins les programmes sont en cours de solde. Et depuis 2018, 16 dossiers ont été posés au Département, 5 ont reçu les subventions du Département.

Le SPANC est un Service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Le budget du service doit être équilibré en dépenses et en recettes. Les dépenses sont essentiellement liées au personnel et aux charges de structure. Les recettes quant à elles proviennent des redevances aux usagers. Le budget SPANC est indépendant du budget principal de la collectivité.

## Tarifs

Prestations	- 20 EH*	+ 20 EH*
Conception installations neuves	275 €	550 €
Vérif. Exécution travaux	0 €	0 €
Vérif. Fonctionnement et entretien des installations existantes	132 €	165 €
Transaction immobilière	300 €	450 €
Contre visite	50 €	
Pénalité absence RDV	50 €	
Pénalité refus contrôle	Majoration 100%	
Pénalité retard paiement	Majoration 25%	

\* Équivalent par habitant

## Perspectives SPANC

Différents axes d'intervention vont être étudiés afin de poursuivre l'amélioration du service et les performances environnementales du SPANC :

- Relation à l'utilisateur renforcée
- Plaque de communication
- Projet de redevance annuelle forfaitaire qui permettrait un échelonnement pour les propriétaires et une stabilisation des tarifs dans le temps

En savoir plus : <https://www.pays-beaumedrobie.com/environnement/spanc/>

## 8.2 - Étude de transfert des compétences eau et assainissement

La loi NOTRe, prévoyait le Transfert des compétences d'eau potable et d'assainissement aux Communautés de communes en 2020, la loi Ferrand Fesneau a repoussé cette échéance à 2026.

La Loi Engagement et Proximité vise à redonner de la souplesse en autorisant les Communautés de communes à déléguer, tout ou partie, des compétences liées à l'eau, l'assainissement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales aux communes ou aux syndicats infra-communautaires existant au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans ce contexte, les communes ont souhaité comprendre les enjeux de ce transfert en lançant une étude. Les élus ont acté le suivi de l'étude par un agent de la cdc avec un accompagnement juridique et financier externe.

Un comité de pilotage a été mis en place mi-septembre 2021, il est composé d'un élu titulaire par commune et d'un élu suppléant ainsi que de représentants des syndicats d'eau à savoir le SISPEC et le SEBA.

Membres titulaires du comité de pilotage : Christophe DEFFREIX, Pascal WALDSCHMIDT, Loïc DUCROS, Samuel BERTELOTTI, Michel DI VUOLO, Geneviève CHASTAGNIER, Dominique POUGET-TIRION, Françoise GALLET, Julien GOUBE, Julien AUBERT, Gérard CHAZALET, François AUDIBERT, Eric PRAT, Eric POUGET, Michel TALAGRAND, VIDAL Bruno, Anthony VAISSET, Paul ARNAUD, Guillaume BONIN, Xavier CHEREL, Jean-Marc MICHEL et Jean PASCAL.

Membres suppléants du comité de pilotage : Thierry BERRES, Agnès AUDIBERT, Michel DAYRE, Sébastien BERGER, Jean PASCAL, Brigitte PANTOUSTIER, Jean Pierre LAPORTE, Christian GÎRES, François COULANGE, Roxan BLANCHIN, Sébastien LARCO, Hervé CAMPO, Géry BEDAGUE, Roland HOURS, Luc PARMENTIER, Vincent GUILLO, Pascale MANFREDI et Simon CEDAT.

# 9 - Randonnées et pleine nature

Le réseau de randonnée installé en 2008, est constitué de 550km de sentiers classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. La Communauté de communes se repartie la gestion de l'entretien avec les communes et les associations du territoire. Elle a des marchés de débroussaillage et petits travaux (avec ESAT des Amandiers) ainsi que de balisage (avec AMC7) pour un montant annuel de 50 000€ HT.

## 9.1 - Col de Meyrand

Le belvédère du col de Meyrand, outre le fait d'offrir un point de vue exceptionnel, constitue une des portes d'entrée du territoire des Cévennes d'Ardèche.

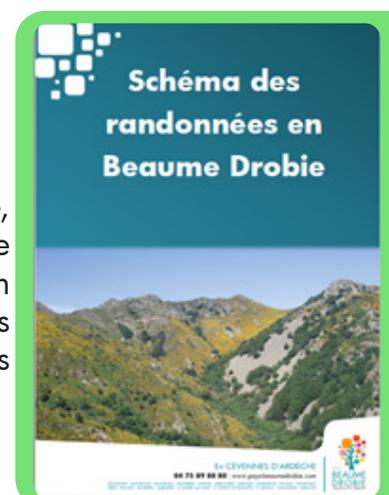
Le belvédère d'observation aménagé dans les années 1950 est vieillissant, dégradé et nécessite une mise aux normes de sécurité. Le site rencontre des difficultés de stationnement, de cheminement (100m le long de la RD24) et manque d'interprétation afin de renseigner les visiteurs.



Un groupe de travail constitué de l'Office de tourisme, de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, des communes et des acteurs concernés notamment le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, travaille sur ce projet. En 2021, le bureau d'études Alliance a fait des propositions d'aménagement qui ont ensuite été complétées par le Parc Naturel Régional. Les demandes de financements sont faites.

## 9.2 - Schéma des randonnées en Pays Beaume-Drobie

Suite au constat de dysfonctionnement, des besoins en cartographie, d'une évolution des offres de randonnées et d'une nouvelle politique départementale, la Communauté de communes s'est lancée dans la réalisation d'un schéma des randonnées. Cette démarche, a permis le diagnostic des sentiers, la création d'outils cartographiques et la concertation des acteurs (communes, associations, département, fédérations...).



Couverture du Schéma des randonnées en Pays Beaume-Drobie

Le schéma se décline autour de plusieurs axes : consolidation, valorisation, promotion, optimisation, développement, pérennisation et évaluation. Il se traduit en 15 fiches actions. Les enjeux à venir concerne le développement du VTT ainsi que le changement des panneaux des portes d'entrée et de la signalétique. La réalisation de ce schéma a permis de réactiver la commission randonnée composée d'associations et de référents communaux.

## 9.2 - Les outils de randonnée

En 2021, la SPL (Société Publique Locale) Cévennes d'Ardèche qui regroupe les Offices de Tourisme du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes a réédité plusieurs fiches de randonnée contenues dans un topoguide proposant 29 boucles dont 14 sur le territoire du Pays Beaume-Drobie. Le développement du GPS et des nouvelles pratiques (VTT, trail...) ont nécessité la mise en place de l'outil Geotreck.

Pour en savoir plus : <https://rando.cevennes-ardeche.com/>

## 9.3 - Partenariats

La collectivité a également accompagné le tissu associatif dans la mise en place du balisage permanent des Trails, le réaménagement du sentier botanique de Beaumont, le tour de Valgorge, ou la remise en état de la course d'orientation de Joyeuse. Enfin, en 2021, c'est également l'annulation de la Fête de la Rando, qui devait se dérouler à Payzac, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive pour cause de Covid.

En savoir plus : <https://www.pays-beaumedrobie.com/tourisme-loisirs-sports/randonnees/>



© Laura Laveau



# 10 - Déploiement de la fibre optique

**Sur notre territoire, le syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) doit raccorder 7 850 lignes à la fibre optique au total, sur 19 communes pour un financement global de 11,8 M€ dont 2,3 M€ financés par la Communauté de communes. Avec 2 M€ déjà investis par ADN, le déploiement s'accélère.**

## 10.1 - Des travaux lancés

Sur Lablachère, 1 500 lignes ont été lancées en travaux de câblage durant l'été 2021, soit autant de foyers ou locaux d'activités qui seront raccordables à la fibre optique au terme du déploiement. Les travaux sont réalisés par le groupement d'entreprises Axione / Bouygues Energies et Services. Ils permettront une ouverture commerciale des services fibre d'ici le 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.

## 10.2 - Des études en cours

Les études viennent de démarrer sur les communes de Faugères, Payzac, Planzolles, Ribes, Rosières, Saint-Genest-de-Beauzon, Saint-André-Lachamp et Vernon, pour une durée de 15 à 18 mois. Une fois les études validées par ADN, les travaux pourront démarrer. Sur ces secteurs, l'ouverture commerciale des services interviendra en prévision d'ici le 3<sup>ème</sup> trimestre 2023. Les études lancées début 2021 sur la commune de Joyeuse se poursuivent également.

Il y a 4 étapes indispensables pour le déploiement de la fibre sur le territoire : les études, les travaux, la commercialisation des réseaux et le raccordement final.

En 2021, en Pays Beaume Drobie, ont été réalisés :

- Construction des locaux techniques à Joyeuse et Rocles,
- Étude de construction du local à Chandolas,
- Lancement des études de déploiement sur Joyeuse
- Démarrage des études sur les communes de Vernon, Rosières, Faugère, Planzolles, Payzac, Ribes, St-Genest-de-Beauzon et St-André-Lachamp
- La finalisation des travaux sur Lablachère avec une ouverture des lignes au 1<sup>er</sup> trimestre 2022

Pour connaître l'avancement du déploiement : [www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite](http://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite)



# 11 - Mobilité

## 11.1 - Schéma directeur cyclable de 6 Communautés de communes du Sud Ardèche

La pratique du vélo et particulièrement du Vélo à Assistance Électrique (VAE) est en plein développement mais le territoire est démunie d'infrastructure de mobilité douce : les voiries ne sont pas adaptées à l'usage du vélo.

Le tourisme est non négligeable mais les modalités de déplacements quotidiens (liaisons domicile-travail, desserte des services...) sont l'enjeu principal du territoire. Il est donc primordial de développer l'aménagement de l'axe Lablachère – Joyeuse – Rosières.

La collectivité s'est donc associée à 5 autres Communautés de communes du Sud Ardèche afin de réaliser en 2021 une étude de schéma vélo, le rendu final de l'étude est prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Une chargée de mission Vélo Sud Ardèche a également accompagné la concertation des communes sur des projets de Vélos à Assistance Électrique (VAE).

## 11.2 - Mise en place de la convention Régionale

La Loi d'Orientation des Mobilités n° 2019-428 du 24 décembre 2019, dite « LOM », modifie profondément le paysage institutionnel et organisationnel des transports publics en France et ce quatre ans après la Loi NOTRe. La LOM a, en particulier, pour effet d'inciter les Communautés de communes à prendre la compétence mobilité. Après le retour exprimé des communes concernant leur besoins autour de mobilité, la tenue de trois commissions « Mobilité », la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie décide de ne pas prendre la compétence « organisation de la mobilité ». La Région devient alors AOM « locale » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Elle organise de fait l'ensemble des services de mobilité. Une convention est signée avec la Région permettant à la Communauté de communes de ne pas activer la compétence mobilité, tout en lui permettant de lancer des actions avec l'appui technique et financier de la Région.

Ces actions soutenues porteront sur l'acquisition de véhicules moins émetteurs ; l'acquisition de VAE, la création d'aires de covoiturages, l'aménagement de pistes cyclables, le soutien à l'auto-partage et au covoiturage ainsi que la promotion de la mobilité solidaire.

## 11.3 - Location de Vélos à Assistance Électrique

Chiffres clefs pour la location des Vélos à Assistances Électriques en 2021 :

- 38 vélos de loués
- 3 pour une période d'un mois
- 7 pour une période de 3 mois
- 28 pour une période de 6 mois

Recette générée totale : 5 800€

En savoir plus : <https://www.pays-beaumedrobie.com/environnement/mobilites/>

# 12 - Tourisme

## 12.1 - Office de Tourisme Cévennes d'Ardèche

### Communication interne

- 5 Newsletter à destination des professionnels
- Un groupe Facebook pro de 150 membres
- Guide du partenariat : 352 professionnels partenaires

### Gouvernance

- Conseil d'Administration (4 réunions)
- Comité de suivi (3 réunions)
- Commission tourisme des Communautés de communes (5 réunions)
- Conseil consultatif (1 réunion)
- Communication (2 réunions)
- Groupe qualité de destination (1 réunion)
- Projet Recreater / Randonnées
- Réunions thématiques

### Visites guidées

- 8 visites hebdomadaires soit 90 dates
- 654 visiteurs (+58%)
- Mise en place de la carte de fidélité
- 24% d'enfants

### Boutique

- 32 900€ de chiffre d'affaire à la billetterie
- 21 200€ de chiffres d'affaire à la boutique

### Stratégie digitale

#### SITE INTERNET

- 162 636 utilisateurs (+54%)
- 197 138 sessions (+43%)
- 494 951 pages vues (+30%)

#### Les pages les plus visitées :

- Randonnée Le bois de Païolive
- Vos circuits à pied
- Agenda – tous les évènements
- Les Gorges du Chassezac
- Vos circuits en VTT (grosse progression par rapport à 2021)

60% des pages consultées depuis un smartphone (+10points)

#### AUTRES

- **Blog** : 12 articles / 50 actualités / 25 000 vues
- **Instagram** : 2 100 abonnés (+16%)
- **Facebook** : 7 760 abonnés (+4%)
- **Géotrek** : 7 200 utilisateurs / 50 000 pages vues
- **Agenda numérique** : envoi hebdomadaire à 925 personnes
- **Boutique en ligne** : 2 500 consultations / 400€ de chiffre d'affaire
- **Bornes numériques** : 2 700 affichages
- **Place de marché Ardèche Résa** animée en interne (350 prestations)

### Qualité

- Audit mystère cet été : 93% de taux de conformité
- Note de 8,7/10 sur Google et 10/10 sur TripAdvisor
- 4 réclamations portant sur la destination et des remarques récurrentes (traduction, entretien des réseaux, manque de circuits vélo, transports en commun, réseau téléphonique...)



## Accueil

- 60 400 visiteurs (+40%) dont 34 000 par du conseil personnalisé
- 462 demandes touristiques traitées par mail
- 429 demandes par courrier
- 3 475 appels de visiteurs
- 5 085 fiches Apidae
- Ouverture en continu des Vans en juillet et août

Les demandes :

- les coins de baignades « officiels »
- les balades faciles et bien signalisées
- des circuits VTT et carto vélo
- des voies vertes et des circuits cyclo (impact de « Ardèche destination vélo » !)
- des balades thématiques
- des fiches de randonnées (à pied, cyclo et VTT)
- des fiches de randonnées en anglais
- des informations patrimoniales
- des visites de châtaigneraies et des rencontres avec les producteurs
- des circuits moto / voiture
- les activités à faire en famille, circuits jeux pour enfants
- les nombreuses activités de plein air
- les villages
- les marchés
- des transports
- de l'hébergement de dernière minute



Office de tourisme de Joyeuse



## Communication imprimée

Nouveauté : le journal en 15 000 exemplaires

- Guide pratique : 8 000 exemplaires
- Agenda : 5 700 exemplaires
- Circuits jeux Randoland : 1 250 fiches
- Plans de ville de Joyeuse et Les Vans
- Carte sud Ardèche : 25 000 exemplaires
- Guide famille : 4 000 exemplaires
- Topo rando : 33 fiches

## Presse

- 1 reportage TV sur France 2
- Conseil presse
- 16 pages sur les Cévennes dans France Today (210 000 voyageurs)
- 20 pages sur les Cévennes dans Détours en France (734 000 lecteurs)
- Des articles dans le Figaro, Femme Actuelle, Tour Mag, Mediahuis
- Une vingtaine d'articles dans la presse locale

## Actions de promotion

- Campagne photo sur la châtaigne
- Vidéo de promotion des marchés AURA
- Accueil d'influenceurs – thématique œnologie
- Campagne d'affichage métro parisien (ADT et CD 07) avec des photos du territoire
- 2 newsletters en juin et octobre
- Lancement de la marque Ici.C.Local à Lablachère et Les Vans
- Campagne numérique mutualisée avec ADT sur l'Arc Alpin
- Stand sur le marché autrement à Lyon en septembre
- Street marketing et stand à « What a trip » à Montpellier en septembre

En savoir plus : <https://www.cevennes-ardeche.com/>

## 12.2 - Espace Castanea

**Un retour très progressif à une activité normale, et ce malgré une saison encore très impactée par la crise sanitaire. La clientèle individuelle revient mais encore timidement. Le public groupe a été de nouveau présent.**



### La Fréquentation

Ouverture autorisée uniquement au 19 mai 2021, 7140 visiteurs jusqu'au 7 novembre. Une avant-saison raccourcie une année de plus (5669 visiteurs en 2020 du 2/06 au 31/10, soit + 26% entre 2020 et 2021 et 11026 visiteurs en 2019, soit - 35% entre 2021 et 2019).

- 90% de clientèle Française et 10% étrangère (92% et 8% en 2020)
- Avant la crise Covid 14% d'étrangers. Les Belges sont les plus représentés suivis des Allemands puis des Néerlandais
- 52 groupes accueillis entre juin et novembre (17 en 2021 et 96 en 2019), soit 1663 visiteurs (23% de la fréquentation)

### Des partenariats renforcés & des actions de promotion

- Accueil et visite de l'Assemblée générale de Clévacances
- Accueil et co-organisation de l'Assemblée générale de Ardèche Loisirs Patrimoine
- Visites de terrain et rencontres pour développer le réseau (Marron & Châtaigne, Domaine Bois de Belle, Auberge de Planzolles, St André Lachamp)
- Participation active au programme de recherche action Récréater pour la mise en place d'un sentier
- Stand Castanea - Cévennes d'Ardèche et vente de produits sur l'événement à Lyon en septembre « Marché Autrement »
- Participation à la soirée des partenaires de l'Office de tourisme Cévennes d'Ardèche
- Création et réalisation de présentoirs avec le Polinno et le Fablab à Chandolas pour les tubes, les recettes, dépliants...
- Vente de tubes élargie à certaines auberges ou bistrot de pays
- Et toujours... fabrication du tube pour le nouveau « millésime », collecte de plus de 1130 kg de châtaignes en novembre 2021 pour remplir les tubes à venir.

### Animations

- 16 dégustations animées en été + Toussaint : 463 visiteurs. Dégustation en format individuel.
- 9 visites instantanées en été + Toussaint : 74 visiteurs.
- 7 rencontres avec les producteurs en été : 66 visiteurs
- Participation aux événements locaux ou nationaux : Journées du Patrimoine, Mois de la créativité en Pays Beaume-Drobie, Semaine du Goût etc...

### Médiation

Un livret souvenir pour Castanea : avec 72 pages couleurs et près de 80 photos et une dizaine de croquis qui reprennent le contenu, plus détaillé, de la muséographie.

### Accueil scolaires Offre pédagogique

Retour progressif du public scolaire en 2021 : accueil en visite active

- 2 écoles primaires Ardèche : 21 et 61 élèves
- 1 collège 3° : 22 élèves
- 1 Maison Familiale Rurale : 10 élèves
- Accueil aussi de 1 centre de loisirs : 26 enfants

## Réflexion autour de l'offre pédagogique

Publication d'un marché déclaré sans suite pour un accompagnement. Travail en interne

### Communication

Renouvellement de l'ensemble de nos supports de communication

### Dépliant - Encarts - Partenariat

- Dépliant : 40 000 exemplaires
- Encart sur carte Ardeche Loisirs Patrimoine : 280 000 exemplaires
- Encart sur carte Ardèche Sud : 160 000 exemplaires
- Encart dans le guide famille des Offices de tourisme du Sud Ardèche
- Encarts sur les plans de villes de Joyeuse et Les Vans avec l'Office de tourisme Cévennes d'Ardèche
- Partenariat avec Ardèche le Goût : guide miam miam, site internet... etc.
- Partenariat avec les Offices de tourisme de Pont d'Arc, Val de Ligne, Sources & Volcans, Aubenas-Vals, Partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : guide découverte, site web.
- Visibilité et référencement sur les principaux guides touristiques français : Le routard, Guide vert, Le petit futé
- Adhérent aux cartes de fidélité des principaux hébergeurs
- Présence dans les bulletins des institutionnels du territoire
- Articles réguliers dans la presse locale
- Accueil presse nationale ou européenne

### Les outils du web et les réseaux sociaux

- Site web : traduction en 3 langues : Anglais, Néerlandais et Allemand.
- Mise à jour régulière des différents sites web référençant le musée et via APIDAE
- Exploitation des outils Open billet pour la réservation en ligne
- Partenariat avec Dauphiné Libéré : guide digital de l'été
- Déploiement d'Instagram
- Animation de la pages Facebook

### Avis clients

- Animation des pages Google et Tripadvisor
- Déploiement d'un outil de suivi Faiguets (91% d'occurrences positives)

### Boutique

- Une augmentation de 30% du chiffre d'affaire
- Une boutique 100% locale identifiée comme telle et qui fidélise
- Le développement des cadeaux souvenirs
- Mise en place de la vente en ligne

Espace de découverte de la châtaigne - Castanea - intérieur



En savoir plus : <https://www.castanea-ardeche.com/>

## 12.3 - Recreater



- Entrée dans la phase 2 de Recreater avec l'accompagnateur culturel Olivier Obin.
- Réunion des collectifs : plus de 10 temps d'échange au total sur chacune des thématiques (plus de 100 personnes touchées)
- 3 expérimentations : bivouac, sentier châtaigne St André Lachamp, pratique multimodale sur le bas Chassezac soit plus de 50 personnes touchées.
- Recensement des expériences récréatives sur le territoire à travers un groupe Facebook dédié qui a donné lieu à un catalogue des expériences récréatives en Cévennes d'Ardèche.

### Séminaires

**1<sup>er</sup> séminaire** interterritorial en Cévennes d'Ardèche les 15 et 16 juin, au Carmel, Les Vans

- plus de 60 acteurs réunis
- point d'étape de chacun des territoires
- Université
- expériences pour vivre les Cévennes d'Ardèche

Collectif châtaigne - Recreater

**2<sup>ème</sup> séminaire** interterritorial en Lozère, 9 et 10 novembre

- délégation d'une dizaine de personnes de chez nous

### Copil local (avec orientations)

- travail mené depuis 2 ans
- évocation des suites possibles
- validation de l'engagement dans une stratégie pleine nature à l'échelle des Cévennes d'Ardèche
- 1<sup>er</sup> bilan du travail mené dans le cadre des collectifs et expérimentations : affirmation d'un territoire en transition qui sera à transcrire dans un cadre opérationnel.
- 1<sup>ère</sup> étape opérationnelle : nouvelle orientation éditoriale de l'Office de tourisme Cévennes d'Ardèche à travers un journal permettant de retranscrire les valeurs du territoire.



### Nouveaux acteurs du projet

Résidence d'artiste : « Résonance » qui va permettre de mettre en image, à travers l'élaboration d'un scénario collectif, les mots/valeurs sélectionnés en lien avec les activités récréatives

Hackathon : La société « Cooperactiv » a été sélectionnée pour nous accompagner dans l'élaboration du hackathon.

### En parallèle

- Travail engagé dans le cadre de la Fête de la randonnée de Payzac (annulée 2 fois): édition sentier des enfants de Payzac travaillé avec la classe de CP/CE1 de l'école de Payzac.
- Intégration des réflexions autour du trail, d'une charte graphique pleine nature.
- AML-Outdoor vision : territoire lauréat pour expérimenter la prise en compte de la data dans l'analyse des activités rouler, marcher et courir. Projet piloté par le Pôle ressources national des sports de nature.
- AML-ingénierie Avenir Montagne : définition d'une préstratégie qui servira de cadre à l'élaboration d'une stratégie pleine nature en vue de répondre à des AML (pôle pleine nature...) permettant un apport financier sur des projets d'investissement.

# 13 - Polinno

## Pôle d'innovation des métiers d'art



Le Polinno, pôle d'innovation des métiers d'art implanté à Chandolas, est un tiers-lieu ouvert à tous et dédié à la création artistique, aux savoir-faire partagés et à l'accès aux outils numériques. Sur place, on trouve des ateliers d'art destinés à héberger et accompagner des artistes et artisans d'art durant leurs trois premières années d'activité, mais aussi un atelier de fabrication, ou Fablab, où l'on vient bricoler, fabriquer et réparer toutes sortes d'objets, notamment grâce à des outils pilotés par ordinateur (imprimante 3D etc.) et enfin une boutique collective de métiers d'art. Le Polinno s'agrandira en 2023-2024, avec la création d'un espace de coworking et d'un lieu de coopération artistique ainsi que la création de nouveaux ateliers d'art, dans l'ancien collège de Joyeuse.

### 13.2 - Une reconnaissance nationale

En 2021, le Polinno est lauréat de deux appels à projets de l'Etat :

- Labellisation « Manufacture de proximité » qui récompense les tiers-lieux et les ateliers de fabrication qui se destinent en priorité à des entrepreneurs (TPE, artisans...) en leur donnant accès à des machines mutualisées, un écosystème de compétences et un environnement dynamique, propice à la création et au développement de leur activité.

- Attribution d'une « Microfolie » ou musée numérique, permettant de diffuser auprès des habitants les chefs d'œuvres nationaux numérisés en haute définition.



### 13.1 - En 2021, le Polinno intègre la Communauté de communes !

Autrefois porté par le Pays de l'Ardèche méridionale qui a souhaité recentrer ses missions fin 2020, le Polinno, implanté en Beaume-Drobie depuis sa création en 2006, a intégré la Communauté de communes en janvier 2021. Un partenariat avec les Communautés de communes voisines (Pays des Vans en Cévennes, Gorges de l'Ardèche et Cèze-Cévennes) permet à un vaste territoire de bénéficier de ses services.



### 13.3 - L'accompagnement des professionnels

Le Polinno accompagne les professionnels, et notamment les artistes et artisans d'art dans la fabrication numérique : création de packaging, de mobilier d'exposition, d'éléments de scénographie et de signature, de pochoirs et emporte-pièces, d'outils sur mesure, prototypage etc.

En 2021, 32 professionnels ont été accompagnés lors de 128 séances de travail avec le Fabmanager du Polinno. L'accompagnement permet au professionnel de se rendre progressivement autonome dans son utilisation des machines du fablab.



Bijoutière au Polinno

### 13.4 - Au service des collectivités

Le Polinno, en 2021, a pu accompagner plusieurs collectivités :

- La SPL « Cévennes d'Ardèche » pour la création des présentoirs de la boutique du Musée Castanéa.
- La fabrication de porte-livres pour le réseau de lecture publique de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie
- La conception et la fabrication d'un sentier pédagogique avec panneaux interactifs pour l'usine de déchets Optimale de Lavilledieu (2021-2022)
- Animation d'un espace de prototypage au Hackathon « Mobilités » du laboratoire Cermosem (Université Grenoble-Alpes).



Maquette faite au Polinno

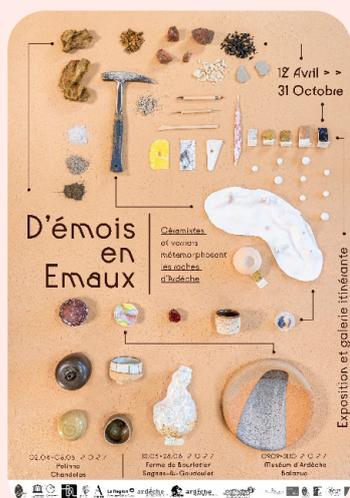
## 13.5 - La pépinière et la boutique collective de métiers d'art

Les deux professionnelles des métiers d'art de la pépinière sont accompagnées tout au long de l'année. En période Covid, cet accompagnement a notamment porté sur la recherche de débouchés commerciaux locaux et de création d'outils de communication. En parallèle, un suivi sur le volet gestion-comptabilité-juridique est assuré par l'association Amesud.

Trois événementiels commerciaux ont eu lieu dans la boutique collective, gérée par les résidentes de la pépinière : l'exposition « d'émois en émaux » en juin, une vente d'été et la boutique de Noël en décembre. Ces événementiels ont permis d'exposer et commercialiser les travaux de 35 artistes et artisans d'art locaux.



Affiche exposition



Affiche exposition

## 13.6 - L'exposition « d'émois en émaux »

Suite à la formation sur la fabrication d'émaux de verriers et céramistes avec des roches ardéchoises qui s'est tenue au Polinno en 2020, le partenariat avec l'Agence pour le développement des métiers d'art et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche s'est poursuivi avec une exposition itinérante des œuvres des professionnels concernés. Elle a démarré au Polinno du 1<sup>er</sup> au 26 juin, puis s'est posée à la ferme de Bourlatier du 3 juillet au 5 septembre, avant d'intégrer le Muséum de Balazuc du 11 septembre au 31 octobre. Elle poursuit son itinérance début 2022 à Paris à la Galerie « Terres d'Aligre ». Cette exposition donne à voir les expérimentations des 13 céramistes et verriers engagés dans cette expérimentation.

## 13.7 - Des animations pour les enfants et les familles !

Le Polinno a accueilli le public scolaire pour la première fois en 2021. La clé de la réussite : proposer des animations alliant pratique des savoir-faire des métiers d'art et découverte des outils numériques. 100 élèves, issus des écoles de Largentière et de Chandolas/Saint-Alban-Auriolles et du Lycée Olivier de Serre d'Aubenas, ont donc été accueillis pour des ateliers divers : création d'un herbier géant en céramique, recyclage d'objets et de mobilier, réalisation d'un fronton d'école etc. Un projet lauréat du Budget participatif de la jeunesse en Ardèche ! Un groupe de jeunes adultes de la Mission Locale a été aussi accueilli dans le cadre du dispositif « Garantie Jeunes ».

En parallèle, le Fablab a ouvert ses portes un samedi sur deux (hors période Covid) pour accueillir les enfants et familles. Cette formule « Fablab ouvert » favorise la découverte des outils numériques de manière ludique et collective. Sur les 5 Fablabs ouverts possibles en 2021, le Polinno a reçu 78 participants.

Enfin, le Polinno a participé à la Fête des Sciences au sein du Village des sciences du Teil. À cette occasion, un jeu de société, conçu par une céramiste et la fabmanager du Polinno sur le thème de la chaîne alimentaire, a été proposé sous forme d'ateliers pour les enfants.



Animations au Polinno



# 14 - Communication

Le service **Communication** existe depuis le **1<sup>er</sup> décembre 2020** – à mi-temps avec la **Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes**.

## 14.1 - Projets réalisés

Le poste de chargée de communication était une création de poste, c'est pourquoi, il a été nécessaire en 2021 de mettre en place toute une organisation et de nombreux outils de travail et d'organisation pour le fonctionnement du service :

- Création de **cahiers d'adresses** (mairies, élus, presse, agents, partenaires...)
- Mise à jour de la **charte graphique** (datant de 2010) et d'une boîte à outils de création de supports visuels (comportant des supports/gabarits utiles pour les agents et pour le service)
- Création d'un **tableau de suivi** quotidien
- Création (le 27 janvier 2021) et animation d'une page **Facebook**
- Développement d'une **procédure** de remontée de l'actualité des services vers le service Communication pour diffusion des informations via la Presse, le site, la page Facebook et par mails au personnel, aux élus et aux 19 mairies.
- **Reprise de dossiers :**
  - o Mise à jour et suivi du site internet : <https://www.pays-beaumedrobie.com/>
  - o Création de supports visuels (affiches, livrets... dont un Bulletin annuel sorti en janvier 2021 et un autre sorti en janvier 2022 ainsi qu'un agenda pour l'année 2022)
  - o Réalisation d'une revue de presse quotidienne

## 14.2 - Chiffres clefs

### • Général

122 articles rédigés et diffusés  
86 relais d'actualités dans le cadre de partenariat

### • Facebook

Ouverture de la page : le 27 janvier 2021  
232 posts/reposts - moyenne de 4,8 post/semaine  
857 abonnés (au 31 décembre 2021)

### • Site internet

11 006 personnes ont consulté le site sur l'année

### • Revue de presse

259 articles dans les journaux : Dauphiné libéré, La Tribune et L'Hebdo de l'Ardèche

## 14.3 - Supports créés

- Agenda 2022 avec l'Agence AF com
- Bulletin d'infos - janvier 2021
- Bulletin d'infos - janvier 2022
- Affiches (une dizaine), panneau, livrets...etc.



Bulletin d'infos  
et agenda 2022

# 15 - Zones d'activités

Au titre de sa compétence économie, la Communauté de communes a pour mission l'entretien, l'aménagement et la gestion des zones d'activités économiques. Deux zones ont plus particulièrement focalisées le travail du service économie : La zone d'activités du Barrot et la zone d'activités du Varlet.

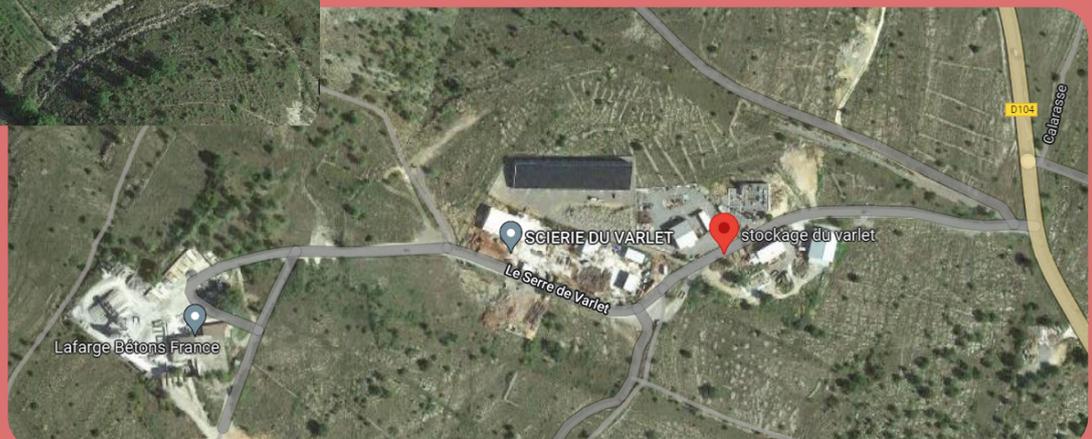
## 15.1 - Zone d'activités du Barrot à Rosières

3 parcelles restent à commercialiser sur la zone du Barrot, un lot de 4 018m<sup>2</sup> au-dessus de l'entreprise GEDIMAT, un lot 2 210m<sup>2</sup> entre Manu construction et l'entreprise RDN, et un lot en face du garage Mazoyer d'une surface de 928m<sup>2</sup> comprenant une maison.

Ce travail de commercialisation s'est traduit en 2021 par des visites sur le terrain avec d'éventuels porteurs de projets, des échanges sur les projets et leur viabilité, la pertinence de ces installations aux regards des enjeux de la zone artisanale, mais aussi le découpage foncier et son actualisation cadastrale. L'année 2022 devrait donner lieu à plusieurs actes de ventes.



Zone d'activités du Barrot  
Vue aérienne © Google maps



## 15.2 - Zone d'activités du Varlet à Lablachère

La zone du VARLET accueille déjà une dizaine d'entreprises d'artisanat, la demande est forte sur le bassin pour de nouvelles installations, la Communauté de communes a souhaité y répondre par l'achat en 2021 de 4 parcelles à la commune de Lablachère en continuité de la zone existante.

Dans un contexte de rareté du foncier d'activité, la Communauté de communes a lancé une étude d'aménagement auprès du bureau d'étude Géosiapp afin d'optimiser l'utilisation de ce foncier nouvellement acquis, améliorer l'intégration paysagère et améliorer sa fonctionnalité aux regards des futures installations.

Ce travail se fait en partenariat avec les élus et les artisans de la zone. Un premier comité de pilotage s'est tenu autour de l'état des lieux des réseaux et de leur amélioration.

Des rencontres se tiennent avec les artisans (futurs et actuels) afin de prendre en compte l'expression de leurs besoins. Un plan d'aménagement va voir le jour en 2022. Il proposera à la vente, une dizaine de lots sur un total de 13 000m<sup>2</sup> à 15 000m<sup>2</sup>.

Avant cela, des études sont lancées (étude environnementale, dossier loi sur l'eau, étude géotechnique) pour répondre aux exigences du permis d'aménager. Les cofinanceurs ont été interpellés sur cet aménagement (État, Région, Département).

En savoir plus : <https://www.pays-beaumedrobie.com/economie/zones-dactivites/>

Zone d'activités du Varlet - Vue aérienne © Google maps

# 16 - Entreprises

## 16.1 - Aides directes « Commerce artisanat »

Dans le cadre d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône Alpes, la Communauté de communes propose un dispositif d'aide directe aux commerçants et artisans avec point de vente. L'objectif est de soutenir les très petites entreprises. Cette aide s'est maintenue en 2021 et permet aux TPE de : s'adapter aux mutations et aux évolutions de l'outil de travail, à renforcer son attractivité commerciale et artisanale, à assurer le maintien et le développement.

Le service économie a suivi 18 porteurs de projets au cours de l'année 2021, que ce soit pour de l'instruction de leur projet, un suivi administratif, des actes de facturation ou bien la demande de pièces complémentaires. 7 nouveaux porteurs de projets ont pu bénéficier de ce dispositif au cours de l'année 2021 avec la perception cette année-là d'une subvention de la Communauté de communes : Atelier Singulier (Joyeuse), Boulangerie des 5 sens (Rosières), Les chôdoudoux (Joyeuse), Auberge de Planzolles, bar-restaurant-épicerie La Cueille (Ribes), Caviste Cav'Yo (Lablachère), Custom Shake (Joyeuse).

La Communauté de communes a versé 18 174 € de subventions sur les dossiers « Commerce et artisanat ». L'engagement de la Communauté de communes permet par ailleurs la mobilisation de fonds régionaux au titre de ce dispositif.

Le service Économie fait le lien avec les chambres consulaires, partenaires de ce dispositif, et les services techniques de la Région. Un avenant devrait être finalisé avec la Région jusqu'à la fin de l'année 2022 pour maintenir cette action.

En savoir plus : <https://www.pays-beaumedrobie.com/economie/terrains-et-locaux-disponibles/>

## 16.2 - ISDPAM

La Communauté de communes a adhéré à l'ISDPAM (Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale) qui fait partie de l'Initiative France, le 1er réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise. Créé en 1985, le réseau est fortement ancré localement avec 214 associations réparties sur tout le territoire français - métropole et outre-mer.

En savoir plus : <https://www.initiative-sdpam.com/>

## 16.3 - MDEF

La Communauté de communes a adhéré à la MDEF (Maison de l'Emploi et de la formation de l'Ardèche Méridionale), une organisation qui accompagne l'initiation de projets territoriaux innovants en faveur de l'emploi et de la formation, facilite des clauses sociales dans les marchés publics et appuie les Ressources Humaines auprès des entreprises, sur le territoire de l'Ardèche méridionale

En savoir plus : <https://www.facebook.com/TerritoireetcompetencesMdefam>

# 17 - Urbanisme

## 17.1 - PLUi - Modification simplifiée n°1 et n°2

Le règlement du PLUi, approuvé en décembre 2019, a été modifié à travers une procédure de modification simplifiée. Cette procédure permet d'apporter des modifications mineures au règlement. Il a porté notamment sur des précisions cartographiques, actualisation des périmètre (PPRI, Patrimoine...), il a été approuvé en juillet 2021. Une modification n°2 est en cours pour poursuivre les adaptations du règlement et tenir compte des besoins exprimés des communes.

En savoir plus : <https://www.pays-beaumedrobie.com/vivre-habiter/urbanisme/plui/>

## 17.2 - La déclaration de projet crèche de Valgorge valant mise en compatibilité du PLUi

Elle a donné lieu à une enquête publique au mois de décembre 2021. La délibération devrait être opérationnelle au printemps 2022.

## 17.3 - Requêtes

Le service Urbanisme reçoit un certain nombre de sollicitations des habitants du territoire, que ce soit concernant le droit des sols, la vocation foncière des terrains ou encore, l'interprétation du règlement du PLUi. Il essaye d'apporter une lecture plus précise et circonstanciée du règlement du PLUi et de son application. Il mobilise les services instructeurs de la DTT et des communes si cela s'avère nécessaire.

## 17.4 - Projet éolien à Prataubérat

La décision de ne pas modifier le PLUi du Pays Beaume Drobie pour permettre l'installation sur Prataubérat de 18 éoliennes dont 4 à Sablières et 2 à Loubresse a été prise au conseil communautaire du 30 mars 2021.

Cette installation aurait nécessité une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi, modifiant ainsi le règlement et le zonage du PLUi.

## 17.5 - SCoT de l'Ardèche Méridionale

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification urbaine créée par la Loi Solidarité et Renouveau Urbain dite SRU. Il met en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme. Le SCoT de l'Ardèche Méridionale couvre 150 communes, regroupées en 8 Communautés de communes.

Le projet arrêté a été soumis à enquête publique du 23 août au 30 septembre 2021 pour recueillir l'avis des habitants du territoire. De très nombreuses remarques ont été déposées par la population, elles viennent s'ajouter aux avis et observations émis par les Personnes publiques associées (l'État, la Région, le Département, les 8 Communautés de communes, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, les Chambres Consulaires...). Les élus siégeant au bureau syndical du SCoT ont pris connaissance des avis déposés pour éventuellement apporter certaines corrections au projet. Un dernier vote par délibération du comité syndical, en 2022, sera nécessaire pour approuver la dernière version du SCoT et le rendre opposable aux documents d'urbanisme locaux.

# 18 - Habitat

## 18.1 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

**L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Pays Beaume Drobie financé par l'ANAH et la Communauté de communes a démarré le 1<sup>er</sup> mai 2017 et doit se poursuivre jusqu'en avril 2022.**

Cette opération s'adresse à toute personne habitant l'une des 19 communes de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, désirant améliorer son logement sur ce territoire ou à tout propriétaire souhaitant réaliser du logement locatif permanent. En insérant cette opération dans le projet de requalification des centres bourgs, l'objectif est d'améliorer la qualité résidentielle des logements, de résorber l'habitat insalubre et d'attirer de nouveaux ménages, soit en créant des logements locatifs économes en énergie avec des loyers plafonnés, soit en facilitant l'accès à la propriété privée. A l'échelle intercommunale, l'objectif est multiple : lutter contre l'habitat indigne ou dangereux, lutter contre la précarité énergétique et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées.

Tout bâtiment de plus de 15 ans (2 ans pour le maintien à domicile) peut permettre à son propriétaire (sous condition de ressources pour les propriétaires occupants) d'obtenir des subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté de Communes. D'autres pistes de financements peuvent également être sollicitées (caisses de retraites, région, prêts sociaux...).

Fin 2021, 150 logements ont déjà pu bénéficier de ces aides mises en place avec un gain énergétique moyen de 44.2 % et des taux de subvention variant de 25 à 100 %. La prolongation souhaitée de ce dispositif jusqu'en 2022 devrait permettre l'amélioration de plus de 200 logements au total.

L'OPAH s'arrêtera fin avril 2022.

## 18.2 - Le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)

Inscrit dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le SPPEH s'appuie sur le réseau des Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique pour accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus.

Afin d'assurer une même qualité de service à tous les ménages, les collectivités organisent, à l'échelle d'un ou plusieurs EPCI, la mise en œuvre d'une porte d'entrée commune à tous les ménages sur les questions d'énergie et d'habitat, en lien avec les acteurs locaux et expertises mobilisables sur son territoire. Ceci permet la mobilisation du secteur, la montée en compétence des professionnels et lutte contre les passoires thermiques.

En Ardèche, c'est l'ALEC07 qui gère le SPPEH via Rénofuté (<https://www.renofute.fr/>) porté par les collectivités et issu de l'expérience de l'ALEC07 et des Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique depuis 2007.

# 19 - Bâtiments

La Communauté de communes est propriétaire ou utilisatrice des bâtiments suivants :



Siège de la Communauté de communes à Joyeuse



Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Lablachère



Office de Tourisme Cévennes d'Ardèche à Joyeuse



Local technique à Joyeuse



Médiathèque à Joyeuse



Pepit'Art - Polinno à Chandolas



Crèche « Les Milles pattes » à Rosières



Musée Castanea à Joyeuse

Cette liste ne concerne pas les ateliers économiques en location.

# 20 - Commande publique et moyens

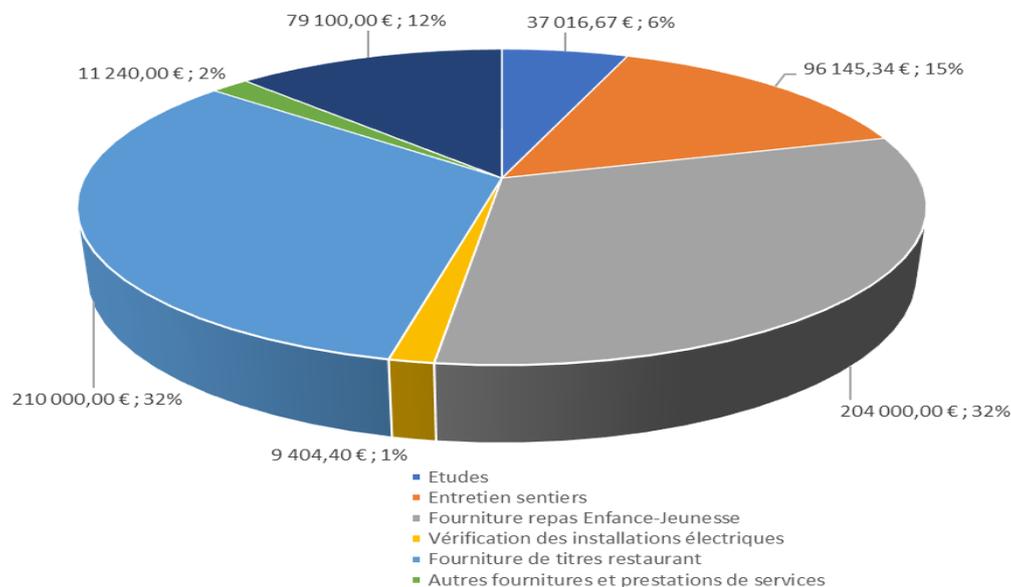
## 20.1 - Marchés publics

En application du Code de la Commande Publique et compte tenu de ses besoins, les achats de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie en matière de fournitures, de prestations de services ou de travaux sont réalisés dans le cadre de procédures adaptées (MAPA) ou de procédures sans mises en concurrence pour certains marchés inférieurs au seuil de 40 000€ HT.

Selon le niveau de mise en concurrence choisi, les consultations sont publiées soit sur le profil d'acheteur (voir : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)), soit directement depuis la boîte mail du service « Commande Publique et Moyens ».

En 2021, le montant global des marchés (hors investissement et travaux) passés par la Communauté de communes s'élève à 646 906€ HT :

Répartition des marchés signés



NB : Certains marchés ont été conclus pour des durées pluriannuelles :

- Entretien des sentiers de randonnée (2 ans)
- Fourniture des repas pour le service Enfance-Jeunesse (4 ans)
- Vérification des installations électriques (4 ans)
- Fourniture de titres restaurant (3 ans)

Les montants sont indiqués pour la durée totale du marché signé.

## 20.2 - Suivi Qualité

Dans le cadre d'un suivi « qualité » de l'exercice de ses missions et dans le double objectif de fluidifier le travail de ses agents et d'assurer la continuité du service en cas d'absence ou de remplacement de l'un d'entre eux, la Communauté de communes a mis en place des « fiches procédures », notamment pour l'enregistrement du courrier, les achats, les demandes et les encaissements de subventions, etc. Ces fiches sont régulièrement actualisées pour s'adapter à la réalité de l'exercice des missions de chacun au quotidien.

Toujours dans le cadre de ce suivi « qualité », les documents généraux de la collectivité sont mis à jour : règlement intérieur des services, registre des avis du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, etc.

## 20.3 - Mutualisation

Un recensement des attentes des communes membres en matière d'actions mutualisées a été réalisé portant sur les besoins en matière de mutualisation de personnels (secrétariat de mairie, agents techniques), de formations (secourisme, CACES, habilitation électrique, etc.), de prestations de service (entretiens d'installations électriques, des bouches d'incendie, etc.) et d'achats groupés.

En 2021, les actions mutualisées ont porté sur :

- L'achat et l'entretien de défibrillateurs,
- La formation et la mutualisation de personnels
- L'étude portant sur la mutualisation de l'entretien des bornes d'incendie communales a abouti à la décision que cette prestation ne nécessitait pas de mutualisation.

## 20.4 - Suivi DUERP

En application des articles L4121-3 et R4121-4 du Code du Travail, la Communauté de communes a mis en œuvre son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Ce document recense les unités de travail regroupant les agents soumis à des risques similaires, dresse la liste exhaustive de ces risques, accompagnée d'une évaluation du niveau de risque établie en termes de gravité et de probabilité et présente un plan d'actions et de prévention pour limiter ces risques.

Le DUERP fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

# 21 - Administration générale

## 21.1 - Personnel

- 69 agents au 31/12/2021 : 30 titulaires et 39 contractuels.
- 859 bulletins de paies édités pour 105 agents (hors exécutif)
- Nombre de jours de formation en 2021 : 53 agents ont bénéficié de formations pour un total de 191,5 jours. 25 formations ont été annulé.
- Nombres d'arrêtés individuels pris par le Président : 231
- CHSCT (Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) = 2 réunions  
Thèmes abordés visites de sites (siège, service OM et médiathèque Joyeuse), DUERP et 1ère mise à jour
- CT (Comité technique) = 2 réunions  
Thèmes abordés : Lignes directrices de gestion, agréments 2 maitres d'apprentissage, suppressions de postes, régime indemnitaire, mise à jour du règlement intérieur des services, mises à disposition et détachement d'agents à la SPL Cévennes d'Ardèche.

## 21.2 - Assemblée

- Organigramme de l'exécutif : voir *Annexe 1 - p.43*
- Nombre de délibérations prises en 2021 :
  - En bureau : 14
  - En conseil communautaire : 173
- Nombre d'arrêtés du Président : 28
- Nomination d'un conseiller délégué : Thierry BERRES, en mars 2021

# 22 - Finances

## 22.1 - Fiscalité

### Les taux 2021 des impositions locales:

- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 2,29 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 16,03 %
- Contribution foncière des entreprises (CFE) : 18,79 %
- État n°1259 pour 2021 : voir *Annexe 3 - p. 47*

**Taxe GEMAPI** (montant prélevé) : 75 500 €

### Taxe de séjour :

- Nombre d'hébergements inscrits au rôle de taxe de séjour : 510 hébergements
- Montant perçu en 2021 : 272 881,07 € dont 248 073,70 € pour la CDC Pays Beaume-Drobie et 24 807,37 € pour le Département
- Délibération des tarifs de la taxe de séjour 2021 : Voir *Annexe 2 - p. 44*

### Redevances des ordures ménagères (REOM)

- Montant des redevances 2021 des Ordures Ménagères : 1 679 054 €
- Délibération des tarifs 2021 de la REOM : Voir *Annexe 4 - p. 49*

## 22.2 - CVAE - Contribution sur la valeur ajoutée

En 2021, la communauté a demandé à un bureau d'études de travailler sur une optimisation du produit fiscal de la CVAE qui a permis de générer des recettes fiscales supplémentaires en 2022 de 10 000 €. Ce travail continuera en 2022 pour un résultat en 2023.

## 22.3 - CLETC - Commission locale d'évaluation des charges transférées

Rapport quinquennal de la CLETC sur les attributions de compensation : voir *Annexe 5 - p. 55*

## 22.4 - Comptes administratifs 2021

Budget général et budgets annexes (*Régie Tourisme, ZAEC, Ateliers économiques, Toitures photovoltaïques, SPANC et Déchets ménagers*) : voir *Annexe 6 - p. 60*

# ANNEXES

**Annexe 1 - L'exécutif 2021 – p.43**

**Annexe 2 - Délibérations des tarifs 2021 de la taxe de séjour - p.44**

**Annexe 3 - État n°1259 pour 2021 - p.47**

**Annexe 4 - Délibération des tarifs 2021 de la REOM - p.49**

**Annexe 5 - Rapport quinquennal de la CLECT 2021 – p. 55**

**Annexe 6 - Comptes administratifs 2021 – p.60**

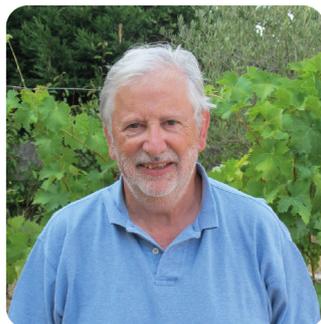
# ANNEXE 1 - L'exécutif



**Christophe DEFFREIX**  
Planzolles  
Président



**Jean-Marc DEYDIER BASTIDE**  
Joyeuse  
Vice-président en charge des travaux, des bâtiments, du SPANC et des réseaux



**Francis CHABANE**  
Rosières  
Vice-président en charge du développement économique et de la vie des entreprises



**Pascale MANFREDI VIELFAURE**  
Valgorge  
Vice-présidente en charge de l'enfance, la jeunesse, la parentalité et les services à la population



**Eric BOISSIN**  
Lablachère  
Vice-président en charge des équipements sportifs et de la vie associative



**François COULANGE**  
Payzac  
Vice-président en charge de la culture, de la lecture publique et du patrimoine



**Luc PARMENTIER**  
St-André-Lachamp  
Vice-président en charge du tourisme, du musée et des randonnées



**Philippe GONTIER**  
Faugères  
Vice-président en charge des déchets ménagers, de l'environnement et de la transition écologique



**Pascal WALDSCHMIDT**  
Beaumont  
Vice-président en charge de l'urbanisme, du développement agricole et de l'habitat



**Thierry BERRES**  
Conseiller délégué en charge des mobilités

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202009-128

Du 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Pascal WALDSCHMIDT, Jean François THIBON, Loïc DUCROS, Carole LASTELLA, Jean PASCAL, Brigitte PANTOUSTIER, Jean Marc DEYDIER BASTIDE, Geneviève CHASTAGNIER, Olivier PLANET, Gladie LACOUR, Yves ROUSTANG, Vincent AUZAS, Jean Pierre LAPORTE, Martine CARRIER, Dominique POUGET-TIRION, Nicole DJIANN, Thierry BERRES, Yannick MARCHAL, Albert MOZZATTI, Françoise GALLET, Julien GOUBE, François COULANGE, Sébastien DUCLOUX, Christophe DEFFREIX, Christian BALAZUC, François AUDIBERT, Eric PRAT, Matthieu SALEL, Francis CHABANE, Marie Hélène CHOTIN, Nadine PIERRARD TEYSSIER, Raoul L'HERMINIER, Michel TALAGRAND, Luc PARMENTIER, Nathalie BELVA, Patrice PRANDI, Lorraine CHENOT, Pascale MANFREDI VIELFAURE, Didier MAZILLE, Alexandre FAURE.

Egalement présent : Marie ALLANO (Laboule)

Pouvoir : Christophe DEFFREIX (pouvoir de Eric BOISSIN)

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 40

Pouvoir : 1

Date de la convocation : 16 septembre 2020

A été élu secrétaire : Monsieur Pascal WALDSCHMIDT

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

### OBJET : TAXE DE SEJOUR 2021

Le Président rappelle les modalités d'application de la taxe de séjour définies comme suit :

#### Régime d'institution et assiette

La communauté de communes du Pays Beaume Drobie a institué une taxe de séjour au réel sur l'ensemble de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La présente délibération reprend toutes les modalités et les tarifs de la taxe de séjour sur son territoire et annule et remplace toutes les délibérations antérieures à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.

La taxe de séjour est perçue au réel par les natures d'hébergement à titre onéreux proposés qui sont les suivantes:

- Palaces,
- Hôtels de tourisme,
- Résidences de tourisme,
- Meublés de tourisme,
- Village de vacances,
- Chambres d'hôtes,
- Emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures,
- Terrains de camping et de caravanage,
- Ports de plaisance,
- Les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1<sup>o</sup> à 9<sup>o</sup> de l'article R. 2333-44 du CGCT.

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux et qui n'y sont pas domiciliées. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la classe de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. La taxe est ainsi perçue par personne et par nuitée de séjour.

La taxe de séjour est perçue du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le 29/09/2020

1010071240700302-20200924-0-202009\_128-DE

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs de taxe de séjour communautaire avant le 1er octobre de l'année pour être applicable à compter de l'année suivante. Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2021 :

Catégories d'hébergement	Tarif cdc Par nuitée et par personne	Taxe additionnelle département 10%	TOTAL
Palaces	2.73 €	0.27 €	3 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0.91 €	0.09 €	1 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0.91 €	0.09 €	1 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.82 €	0.08 €	0.90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.73 €	0.07 €	0.80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0.64 €	0.06 €	0.70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.55 €	0.06 €	0.61 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20 €	0.02 €	0.22 €
Tous les hébergements en attente de classement ou sans classement	4% du coût de la nuitée HT par personne dans la limite du tarif plafond applicable aux hôtels de tourisme 4 étoiles soit 2,30€ (plus la taxe additionnelle de 10%)		

Les logeurs doivent déclarer tous les mois le nombre de nuitées effectuées dans leur établissement auprès du service taxe de séjour de la Communauté de Communes.  
 Cette déclaration peut s'effectuer par courrier ou par internet.

En cas de déclaration par courrier le logeur doit transmettre chaque mois à la commune un formulaire de déclaration.

En cas de déclaration par internet le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois suivant.

Le service taxe de séjour de la Communauté de Communes transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées soit à partir de la plateforme soit par courrier.

Le règlement de la taxe doit être effectué:

- avant le 31 mai, pour les taxes perçues du 1er janvier au 30 avril
- avant le 30 septembre, pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août
- avant le 31 janvier, pour les taxes perçues du 1er septembre au 31 décembre

Sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L. 2333-31 du CGCT

- Les personnes mineures ;
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers du financement de l'office de tourisme conformément à l'article L2333-27 du CGCT.

Vu l'article 67 de la loi de finances pour 2015 N°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-26 et suivants et R.2333-43 et suivants ;

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;

Vu le décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015 ;

Vu l'article 59 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;

Vu l'article 90 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 ;

Vu l'article 86 de la loi n°2016-1918 du 29 Décembre 2016 de finances rectificatives pour 2016 ;

Vu les articles 44 et 45 de la loi n° 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017 ;

Vu les articles 162 et 163 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu le décret n° 2019-1062 du 16 octobre 2019 ;

Vu les articles 16, 112, 113 et 114 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 ;

Vu la délibération du conseil départemental de l'Ardèche portant sur l'institution d'une taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008;

Le Président propose d'approuver modalités d'application de la taxe de séjour pour 2021

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents (abstention Jean PASCAL) décide de :

**Approuver** les tarifs proposés ci-dessus pour 2021,

**Approuver** les modalités d'application de la taxe de séjour intercommunale pour 2021 sur les 19 communes de la Communauté de Communes,

**Autoriser** le Président à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente décision et l'autoriser à signer tout document se rapportant à celle-ci.

*Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

**Le Président,**

**Christophe DEFFREIX**



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

C.F.E.	Bases d'imposition effectives 2020		Taux de référence pour 2021		Taux d'imposition plafonné pour 2021		Bases d'imposition provisionnelles 2021		Produit de référence	
	1	6	2	7	3	4	5	6	5	6
	1 849 505		18,79		>>>	1 729 000	324 879			
	Réserve de taux capitalisée		Réserve de taux utilisée		Taux voté	Taux mis en réserve	Produit de CFE unique			
					18,79%		324 879			
Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée.....										

I.B - TAXES FONCIÈRES

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020		Taux de référence pour 2021		Taux moyens pondérés des communes si fusion		Bases d'imposition provisionnelles 2021		Produit fiscal de référence		Taux votés		Produit correspondant	
	1	6	2a	7	2b	3	4	5	6	5	6	5	6	
Taxe foncière (bâti)	8 361 956		2,29			8 448 000	193 459	193 459	2,29%	193 459		2,29%	193 459	
Taxe foncière (non bâti)	246 348		16,03			248 100	39 770	39 770	16,03%	39 770		16,03%	39 770	
							233 229	233 229		233 229			233 229	

Aléa au calcul des taux addit. par variation proportionnelle

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :  
- de reconduction des taux de référence  
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence pour 2021	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels
	11	12	(Col.11*col.13)
Taxe foncière (bâti)	2,29	Produit attendu des TF	133 229
Taxe foncière (non bâti)	16,03		
		Produit de référence des TF total col 4	233 229 (6 décimales)

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
194 665	31 681	123 339	512 760	15 101	949 542	1 827 088
Alloc. compensatrices	41 973	DCRTP	Versement FNGIR	Versement FNGIR	Contribution FNGIR	283 611

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

Produit attendu des taxes à taux votés (col.6)	558 108	+	877 546	+	41 973	+	283 611	=	949 542
Total autres taxes (cadre II)									
Allocations compensatrices + DCRTP									
Versement FNGIR									
Le sous-préfet de l'arrondissement de Beaume-drobie									
Le préfet									
Le président									

A PRIVAS le 31 MARS 2021  
le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES JEAN-FRANÇOIS GRANGERET  
le 11 JUIN 2021 Patrick LEVERINO  
Le sous-préfet de l'arrondissement de Beaume-drobie  
Le préfet  
Le président,  
du pays Beaume-drobie  
Commissaire de l'arrondissement de Beaume-drobie  
CS 90030 - 07260-JUYEUSE

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

**1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES**

Taxe foncière (bâti) :	1 348
Dont Locaux industriels (MU) :	1 326
Taxe foncière (non bâti) :	19
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	40 057
a. Réduction des bases des créations d'établissements	8
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	897
c. Locaux industriels	15 266
d. Autres allocations	23 886

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 549

Dotation pour perte de THLV :

Dotation TH (Mayotte) :

**2. BASES NON TAXÉES**

Bases exonérées par le conseil communautaire

Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	11 130
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	57 916
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	274 313
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	57 492

**3. CVAE**

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	80 239
b. CVAE : part dégrèvée	114 426
c. CVAE : exonérations non compensées	

**4. TAXE D'HABITATION**

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	4 108 653
b. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
c. Taux figé de taxe d'habitation	12,48

**5. PRODUIT DES IFR**

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	416
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	31 265
Gaz – Stockage, transport...	

**6. FRACTION DE TVA**

	949 542
--	---------

**7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES**

Taxe	Taux maximal de droit commun (15)	Taux maximum dérogatoire (16)	Taux maximum avec rattrapage (17)	Taux moyen 75 % (18)	Taux maximum avec capitalisation (19)	Taux maximum avec majoration spéciale (20)
1ère année de FPU	18,78			18,77	18,78	20,11
FPU régime de croisière		18,79				

**EPCI en régime de croisière**

Coefficients de variation du TMP des deux taxes foncières (21)	Plafonnement du taux de CFE	
	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre (23)	Taux plafond 2021 (niveau national) (24)
1,001800	0,999472	52,90

**Majoration spéciale du taux de CFE**

Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 national de l'EPCI	21,34
Taux max de la majo. spéciale	1,32

# ANNEXE 4 - Délibération des tarifs 2021 de la REOM

Envoyé en préfecture le 30/12/2020  
Reçu en préfecture le 30/12/2020  
Affiché le   
ID : 007-240700302-20201214-C\_202012\_175-DE

## DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202012-175

Du 14 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Rosières, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Pascal WALDSCHMIDT, Jean François THIBON, Loïc DUCROS, Carole LASTELLA, Philippe GONTIER, Brigitte PANTOUSTIER, Jean Marc DEYDIER BASTIDE, Vincent AUZAS, Martine CARRIER, Thierry BERRES, Yannick MARCHAL, Eric BOISSIN, Françoise GALLET, Julien GOUBE, François COULANGE, Sébastien DUCLOUX, Christophe DEFFREIX, Christian BALAZUC, François AUDIBERT, Eric PRAT, Matthieu SALEL, Francis CHABANE, Marie Hélène CHOTIN, Raoul L'HERMINIER, Luc PARMENTIER, Nathalie BELVA, Patrice PRANDI, Lorraine CHENOT, Pascale MANFREDI VIELFAURE, Didier MAZILLE, Alexandre FAURE.

Egalement présent sans droit de vote : Marie ALLANO (Laboule), Daniel BOISSIER (représentant de la délégation spéciale de la commune de Sablières)

Pouvoir : Brigitte PANTOUSTIER (pouvoir de Geneviève CHASTAGNIER), Jean Marc DEYDIER BASTIDE (pouvoir de Gladie LACOUR), Martine CARRIER (pouvoir de Jean Pierre LAPORTE), Yannick MARCHAL (pouvoir de Dominique POUGET TIRION), Thierry BERRES (pouvoir de Nicole DJANN), Matthieu SALEL (pouvoir de Nadine TEYSSIER PIERRARD).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 31

Pouvoir : 6

Date de la convocation : 8 décembre 2020

A été élu secrétaire : Monsieur Pascal WALDSCHMIDT

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

### OBJET : PRODUIT, CALCUL ET TARIFS DE LA REOM POUR 2021

La Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie étant compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers sur l'ensemble de son territoire, le conseil communautaire se doit d'adopter le mode de calcul et les tarifs de la redevance d'enlèvement et de traitement pour l'exercice 2021. Le Président rappelle les principes régissant l'organisation du service et présente la proposition de l'exécutif en matière tarifaire au titre du service rendu :

#### Organisation du service

1. *Sous-service d'élimination des déchets des ménages* : service rendu aux usagers « domestiques », à caractère obligatoire pour la collectivité compétente ;
2. *Sous-service d'élimination d'autres déchets* pouvant être, compte tenu de leurs caractéristiques et quantités produites, collectés et traités sans sujétions particulières : service rendu aux usagers « économiques », voir annexe à la présente délibération ;
3. *Sous-service d'élimination des déchets ménagers et assimilés* à destination exclusive des établissements de l'hôtellerie de plein air, voir délibération distincte prise lors de cette même assemblée.

Le service correspondant, organisé en régie à autonomie financière, est financé, en application de l'article L. 2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales, par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères « calculée en fonction du service rendu » par la collectivité publique. Cette redevance est instituée par l'assemblée délibérante.

Le Président propose à l'assemblée d'adopter le mode de calcul de cette redevance pour l'année 2020, précisant que le conseil d'orientation de la régie, réuni le 17 décembre 2019, a été consulté sur cette question, a acté la nécessité de maintenir l'équilibre financier pour ce service et a émis un avis favorable à la majorité des présents sur les propositions suivantes.

## Paramètres de calcul de la REOM 2021

### 1. Coefficient d'habitation :

Concernant les usagers « domestiques », des coefficients sont affectés par type d'habitation pour les logements et résidences présents sur le territoire, sur la base suivante :

- Résidence principale : 2 (deux personnes occupantes ou plus)  
1 (une seule personne occupante à titre dérogatoire)
- Résidence secondaire : 2 (occupation variable)

### 2. Coefficient d'activités :

Concernant les usagers « économiques », professionnels basés sur le territoire, dont les hébergements marchands (gîtes, chambres d'hôtes, ...), hors hôtellerie de plein-air, des coefficients sont affectés par types d'activité et catégories suivant *l'annexe à la présente délibération*.

### 3. Coefficient de collecte affecté par fréquence et type de ramassage :

Des coefficients de collecte sont affectés, selon le type et la fréquence des collectes organisées par le service, de la façon suivante :

Coef affecté	Type de collecte	Nb collectes /an	Communes concernées
0,5	point d'apports collectifs	De 1 à 24 collectes/an	Loubaresse
0,7	point d'apports collectifs	De 25 à 50 collectes/an	Beaumont, Dompnac, Laboule, Rocles, Sablières, St-André Lachamp, St-Mélany
1	point d'apports collectifs	Plus de 50 collectes/an	Chandolas, Faugères, Joyeuse, Lablachère, Payzac, Planzolles, Ribes, Rosières, St-Genest de Beauzon, Valgorge, et Vernon

## Mode de calcul de la REOM 2020

Le mode de calcul de la REOM 2021 est basé sur la formule suivante :

$$\text{REOM} = \text{Part traitement (A)} + \text{Part collecte (B)}$$

A. **Part traitement** = [Montant de l'unité de traitement] x [coefficient d'habitation OU d'activité]

Le calcul est effectué sur les bases de :

1. L'évaluation du nombre total d'unités de traitement sur le territoire communautaire ;
2. Le montant de l'unité de traitement pour l'ensemble du territoire, calculé selon la formule suivante :  
Montant de l'unité traitement = produit attendu / nombre d'unités évaluées

B. **Part collecte** = [Montant de l'unité de collecte] x [coefficient d'habitation OU d'activité] x [coefficient de collecte]

Le calcul est effectué sur les bases de :

1. L'évaluation du nombre total d'unités de collecte sur le territoire communautaire ;
2. Le montant de l'unité de collecte pour l'ensemble du territoire, calculé selon la formule suivante :  
Montant de l'unité collecte = produit attendu / nombre d'unités évaluées, pondérées par le coefficient de collecte

### **Tarifs REOM 2021**

Les tarifs de la REOM 2021, proposés sur les bases du rôle des redevables tel qu'il est établi à ce jour, sont les suivants :

- **Unité de collecte** : **38.47 €**
- **Unité de traitement** : **68.44 €**

Afin d'alimenter le débat, le Président communique l'avis favorable du conseil d'orientation « Déchets Ménagers », réuni le 7 décembre 2020.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur ces tarifs.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Adopter** les modalités et tarifs de la REOM 2021 de la Régie « Déchets Ménagers », tels que présentées ci-avant.

*Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

**Le Président,  
Christophe DEFFREIX**



Envoyé en préfecture le 30/12/2020

Reçu en préfecture le 30/12/2020

Affiché le

**S L O**

ID : 007-240700302-20201214-C\_202012\_175-DE

Annexe à la délibération n°C-202012-175 du 14 décembre 2020

**CdC du Pays Beaume-Droble**  
**REOM 2021**  
**Définition des coefficients d'activités**

Catégories	Coefficients	Sous catégories
1	Habitat	2 Résidence principale (2 personnes et plus)
		1 Résidence principale (1 personne)
		2 Résidence secondaire
2	Hébergement et restauration	0,5 Chambre d'hôte
		1 Gîte
		2 centre d'accueil pour jeunes
		140 Hôpital local (Joyeuse )
		80 Genêt d'or (Valgorge)
		60 Maison de retraite (Valgorge et Lablachère)
		30 Foyers d'accueil "L'eau Vive" (Payzac ), Foyer logement de Jallès (Joyeuse)
		3 Hôtel De 1 à 15 chambres
		6 Hôtel De 16 à 30 chambres
		9 Hôtel 31 chambres et plus
		5 Café bar
		5 Restaurant 1 à 40 couverts
		12 Restaurant 41 à 80 couverts
		20 Restaurant 81 couverts et plus
		8 Resto-bar 1 à 40 couverts
13 Resto-bar 41 à 80 couverts		
23 Resto-bar 81 couverts et plus		
3	Bâtiments publics communaux (mairie, salle polyvalente, église, cimetière...)	2 Commune de 1 à 200 habitants
		3 Commune de 201 à 600 habitants
		4 Commune de 601 à 1000 habitants
		5 Commune de 1001 à 1500 habitants
		6 Commune de 1501 à 2000 habitants
3 Bis	Autres services publics locaux	1,5 Station d'épuration jusqu'à 1 000 habitants
		3 Station d'épuration au delà de 1000 habitants
		5 Piscine
		2 Enseignement Primaire - Classe unique
		3 Enseignement Primaire - 2 à 3 classes
		4 Enseignement Primaire - au-delà de 3 classes
		60 Enseignement Secondaire - Collège
		60 Marché hebdomadaire Joyeuse
		15 Marché hebdomadaire Lablachère
5 Marché hebdomadaire Rosières		
4	Grandes et moyennes surfaces	30 Supermarchés autres dont approvisionnement agricole
		50 Supermarchés à dominante alimentaire (entre 300 et 1000m²)
		100 Supermarchés à dominante alimentaire (entre 1000 et 1500m²)

Catégories	Coefficients	Type d'activités (à titre indicatif et non exhaustif)
<p>5</p> <p>Siège social sans bureau, antenne administrative, établissement annexe, artisan individuel (hors bâtiment) et activité de service sans local, professionnel de santé</p>	<p>1</p>	<p>Agences postales Relais oil Véhicules automobiles Local commercial Grossiste en céréales Massage à domicile Taxis - ambulances Marchand de bien Auto école Atelier de jouets Atelier de potier Atelier textile Atelier de pain sans boutique Bijouterie fabricant Cordonnerie Fabrique de condiments Fabrique de flûtes Maroquinerie Petits objets Verriers d'art Ferronnerie d'art Création de parfums Brasseur sans boutique Vente de combustibles Collecte et traitement des eaux usées Exploitation forestière Dépôt vente Programmation informatique Ecole de musique Espaces publicitaires Gardiennage de caravanes Projection de films cinématographiques Video club Vente à domicile - petite fourniture Vente et location de matériel agro alimentaire Distribution de boisson Snack ambulant Station service Acupuncteur Chiropraticien Dentistes Guérisseur - magnétiseur Infirmier(e)s Kinésithérapeutes Médecins Orthophonistes Ostéopathe Pédicure Prothésiste Vétérinaire Exploitation agricole</p>
<p>6</p> <p>Artisan du bâtiment et de l'environnement, cave indépendante,</p>	<p>1,5</p>	<p>Charpente couverture Electricité générale Maçonnerie générale Ebénisterie Menuiserie Peinture en bâtiment Plâtrerie Plomberie chauffage Plomberie électricité Paysagiste Pépinieriste Scierie Ferronnerie bâtiment Fabrique de bétons Installation de structures métalliques Terrassement</p>

Envoyé en préfecture le 30/12/2020

Reçu en préfecture le 30/12/2020

Affiché le

**PLD**

ID : 007-240700302-20201214-C\_202012\_175-DE

	Catégories	Coefficients	Type d'activités (à titre indicatif et non exhaustif)
7	Service de gestion administrative	2	Agence de communication Siege avec bureau Agences immobilières Agent privé de recherche Architectes Assurances Banques Conception Graphisme Comptabilité Concepteurs Conseil et management Dessinateur Entreprises d'édition Formations pour adultes avec local Agence de communication
8	Transport-marchandise, autres services avec local	2,5	Salon coiffure Tapissiers Contrôle technique Climatisation/Froid Instituts de soin/beauté/coiffure Pompes funèbres Mercerie Pressing Vente et réparation de matériel informatique Photographes (magasin)
9	Production et commerce, Administrations cadre général	3	Vente et réparation cycle Cave coopérative viticole Pneus,mécanique générale, Chaussure Alimentation générale & épicerie Antiquité brocante Articles de pêche Articles de sport Bijouterie, horlogerie, joaillerie Traiteur - plats à emporter Boucherie charcuterie Boulangerie pâtisserie Fleuriste Fruits et légumes Electro ménager Jouets cadeaux Librairie/bouquinerie Opticien Tabac presse Vêtements Quincaillerie Moulin à huile Pisciniers Papeterie presse Cave à vin,Caveau Location de matériel Salle privée d'animation et de spectacles Souvenirs/cadeaux Laboratoires d'analyses Centre équestre Parapharmacie Pharmacie Fabrique de structures métalliques Fabrique de glace à rafraichir Enseignes publicitaires Administrations de l'état Bureaux de poste Casernes pompiers Centres sociaux Collectivités intercommunales Gendarmerie Musée Office de tourisme Etablissements publics intercommunaux (service technique, crèche...) Médiathèque
10	Transport collectif, matériaux de construction	5	
11	Industrie	50	

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le 21/12/2021

SLO

ID : 007-240700302-20211214-C\_202112\_158-DE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202112-158

Du 14 décembre 2021

L'an deux mille vingt un, le quatorze du mois de Décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Pascal WALDSCHMIDT, Jean François THIBON, Loïc DUCROS, Emmanuelle DELESTANG, Philippe GONTIER, Brigitte PANTOUSTIER, Gladie LACOUR, Yves ROUSTANG, Vincent AUZAS, Jean Pierre LAPORTE, Martine CARRIER, Thierry BERRES, Yannick MARCHAL, Albert MOZZATTI, Christian GIRES, François COULANGE, Sébastien DUCLOUX, Christophe DEFFREIX, François AUDIBERT, Eric PRAT, Matthieu SALEL, Marie Hélène CHOTIN, Nadine PIERRARD TEYSSIER, Raoul L'HERMINIER, Roland HOURS, Nathalie BELVA, Patrice PRANDI, Lorraine CHENOT, Didier MAZILLE, Pascale MANFREDI VIELFAURE, Alexandre FAURE.

Pouvoir : Christophe DEFFREIX (pouvoir de Jean Marc DEYDIER BASTIDE), Yannick MARCHAL (pouvoir de POUGET TIRION Dominique), Thierry BERRES (pouvoir de DJIANN Nicole), Philippe GONTIER (pouvoir de Eric BOISSIN), Pascale MANFREDI VIELFAURE (pouvoir de Françoise GALLET), François AUDIBERT (pouvoir de Christian BALAZUC), Matthieu SALEL (pouvoir de Francis CHABANE).

Présent sans pouvoir de vote : Marie Claude ALLANO

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 31

Pouvoir : 7

Date de la convocation 8 décembre 2021

A été élu secrétaire : Monsieur Philippe GONTIER

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

### OBJET : RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le Président informe le conseil communautaire que l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, dans sa version issue de la Loi de finances pour 2017, prévoit que :

« Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le Président présente le rapport 2016-2020 sur les attributions de compensation (rapport en annexe).

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Acter** la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation et du débat qui s'en est suivi annexé,

**Transmettre** le rapport aux communes pour information des conseils municipaux.

*Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**

**Président**



## RAPPORT QUINQUENNAL SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE

#### 1) Cadre juridique

Le 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, dans sa version issue de la Loi de finances pour 2017, prévoit que :

« Tous les cinq ans, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Par ailleurs, une réponse ministérielle de 2018 (Fugit, n°7193, 2 octobre 2018, JO Assemblée nationale) précise que la forme de ce rapport est libre.

Ainsi que le rappelle la même réponse ministérielle, la constatation d'éventuels écarts entre les évaluations initiales et les coûts représentatifs des compétences exercées aujourd'hui par la Communauté ne donnent pas lieu à une révision automatique des attributions de compensation, que cette réévaluation soit voulue à la hausse ou à la baisse.

Ce rapport vise donc à éclairer les membres du conseil communautaire qui pourront décider, le cas échéant, et en respectant les règles du 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI, de réviser librement les attributions de compensation versées aux communes à la suite de ce débat.

Les chiffres présentés ci-dessous sont extraits des différents rapports établis par la CLECT à l'occasion de chaque transfert de compétence, ainsi que d'extractions du grand livre comptable de la Communauté au titre de l'année 2020.

## 2) Présentation des chiffres (Annexes 1 et 2)

### 3) Conclusion

Les attributions de compensation ont vocation à entériner le coût des compétences transférées au moment du transfert. Celles-ci ne peuvent pas être indexées.

Toutefois les écarts constatés peuvent amener la CLECT à se prononcer sur une réévaluation des compétences transférées, donnant lieu, le cas échéant, à une révision libre des attributions de compensation au sens du 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts. Cette révision libre devra être approuvée par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils municipaux des communes intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Ce rapport sera présenté en Conseil communautaire le 14 décembre 2021

Ce rapport, servant d'appui à un débat, fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil communautaire le même jour.

Ce rapport sera transmis à l'ensemble des communes.

EVOLUTION DU COÛT DES DIFFERENTES COMPETENCES TRANSFEREES

	Attribution de compensation au 1er janvier 2016	Coût déduit en 2017 au titre de la compétence Lecture Publique(livres)	Coût déduit en 2018 au titre de la compétence SMAM	Coût déduit en 2018 au titre de la compétence Lecture Publique(personnel)	Coût déduit en 2018 au titre de la compétence GEMAPI	Coût rajouter en 2019 au titre de la compétence GEMAPI (instauration Taxe - 75%)	Coût rajouter en 2020 au titre de la compétence Lecture Publique(personnel)	Coût déduit en 2021 au titre de la compétence Lecture Publique (personnel)
Beaumont	2 918 €	470 €	3 760 €	4 139 €	3 515 €	-2 636 €	-4 139 €	2 047 €
Chandolas	22 497 €	990 €	7 920 €		3 790 €	-2 843 €		3 557 €
Domnac	-86 €	148 €	1 184 €	1 283 €	1 347 €	-1 010 €	-1 283 €	844 €
Faugères	-741 €	228 €	1 824 €		958 €	-719 €		1 069 €
Joyeuse	434 474 €	3 450 €	27 600 €	30 680 €	21 995 €	-16 496 €	-30 680 €	10 994 €
Lablachère	137 382 €	4 158 €	33 264 €		19 101 €	-14 326 €		12 627 €
Laboule	-672 €	304 €	2 432 €	5 656 €	2 929 €	-2 196 €	-5 656 €	1 644 €
Loubresse	-50 €	64 €	512 €	1 258 €	423 €	-317 €	-1 258 €	387 €
Payzac	35 198 €	1 080 €	8 640 €		3 997 €	-2 998 €		3 740 €
Planzoles	-116 €	276 €	2 208 €		2 087 €	-1 565 €		1 102 €
Ribes	5 457 €	570 €	4 560 €		4 329 €	-3 247 €		2 574 €
Rodies	5 997 €	496 €	3 968 €		3 744 €	-2 808 €		2 058 €
Rosières	181 824 €	2 486 €	19 888 €		15 722 €	-11 792 €		7 909 €
Sablères	8 387 €	276 €	2 208 €		2 615 €	-1 961 €		1 623 €
St-André Lachamp	-297 €	308 €	2 464 €		2 326 €	-1 745 €		1 365 €
St-Genest de Beauzon	6 891 €	632 €	5 056 €		2 047 €	-1 635 €		2 171 €
St-Mélany	-461 €	236 €	1 888 €		1 995 €	-1 497 €		1 263 €
Valgorge	7 865 €	950 €	7 600 €	19 261 €	6 563 €	-4 922 €	-19 261 €	3 648 €
Vernon	3 529 €	474 €	3 792 €		2 927 €	-2 195 €		1 655 €
Coput répercuté sur les attributions de compensation des communes		17 596 €	140 768 €	62 276 €	102 412 €	-76 809 €	-62 276 €	62 276 €

## ANNEXE 2

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le 21/12/2021

SLO

ID : 007-240700302-20211214-C\_202112\_158-DE

## EVOLUTION DU COÛT DES DIFFERENTES COMPETENCES TRANSFEREES de 2016 à 2020

	Attribution de compensation au 1er janvier 2016	Coût total compétence Réseau de lecture publique sur AC	Coût déduit au titre de la compétence SMAM	Coût déduit au titre de la compétence Syndicats de rivières (dont GEMAPI)
Beaumont	2 918 €	470 €	3 760 €	879 €
Chandolas	22 497 €	990 €	7 920 €	948 €
Dompnac	-86 €	148 €	1 184 €	337 €
Faugères	-741 €	228 €	1 824 €	240 €
Joyeuse	434 474 €	3 450 €	27 600 €	5 499 €
Lablachère	137 382 €	4 158 €	33 264 €	4 775 €
Laboule	-672 €	304 €	2 432 €	732 €
Loubaresse	-50 €	64 €	512 €	106 €
Payzac	35 198 €	1 080 €	8 640 €	999 €
Planzolles	-116 €	276 €	2 208 €	522 €
Ribes	5 457 €	570 €	4 560 €	1 082 €
Rocles	5 997 €	496 €	3 968 €	936 €
Rosières	181 824 €	2 486 €	19 888 €	3 931 €
Sablières	8 387 €	276 €	2 208 €	654 €
St-André Lachamp	-297 €	308 €	2 464 €	582 €
St-Genest de Beuzon	6 891 €	632 €	5 056 €	512 €
St-Mélany	-461 €	236 €	1 888 €	499 €
Valgorge	7 865 €	950 €	7 600 €	1 641 €
Vernon	3 529 €	474 €	3 792 €	732 €
Coût répercuté sur les attributions de compensation des communes		17 596 €	140 768 €	25 603 €
Coût total de la compétence en 2020 au 31/12		130 350 €	192 210 €	97 607 €
Ecart entre le coût AC et le coût constaté de la compétence au CA de la cdc sur l'année 2020		-112 754 €	-51 442 €	La taxe GEMAPI instauré en 2019 et les AC restant couvrent les cotisations EPTB
Ecart cumulé entre le coût AC et le coût constaté de la compétence des exercices 2016 à 2020		-297 601 €	-129 982 €	La taxe GEMAPI instauré en 2019 et les AC restant couvrent les cotisations EPTB

<p>DEPARTEMENT DE L'ARDECHE</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMOIS</p>	<p>Envoyé en préfecture le 28/03/2022</p> <p>Reçu en préfecture le 28/03/2022</p> <p>Affiché le 28/03/2022</p> <p>ID : 007-240700302-20220317-C_202203_049-BF</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**N°C-202203-049**  
**Du 17 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de Mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Rosières, sous présidence de Monsieur Francis CHABANE, Vice-Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DUCROS Loïc (pouvoir de THIBON Jean François), François AUDIBERT (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), SALEL Matthieu (pouvoir de PLANET Olivier), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), Dominique POUGET TIRION (pouvoir de DJIANN Nicole), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert).

Excusés : Christophe DEFFREIX, Philippe GONTIER

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 31

Pouvoir : 7

Date de la convocation 10 mars 2022

A été élu secrétaire : WALDSCHMIDT Pascal

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

## OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE « REGIE TOURISME » (M14)

Le Vice-Président, après avoir rappelée le budget primitif du budget annexe « Régie Tourisme », présente le compte administratif de l'exercice 2021 pour ce budget, lequel se résume comme suit :

Budget Annexe Tourisme (M14)	Section	Budgétisé	Résultat	Titres et mandats	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture
	<b>Investissement</b>							
	Dépenses	2 658 €	857,62 €		811,88 €	1 669,50 €		1 669,50 €
	Recettes	2 658 €		811,88 €				
	<b>Fonctionnement</b>							
	Dépenses	13 469 €	6 468,59 €	811,88 €	4 858,99 €	11 327,58 €		11 327,58 €
	Recettes	13 469 €		5 670,87 €				
	<b>ENSEMBLE</b>							
	Dépenses	16 127 €	7 326,21 €	811,88 €	5 670,87 €	12 997,08 €		12 997,08 €
	Recettes	16 127 €		6 482,75 €				

Le conseil communautaire,  
 Ouïe l'exposé du Vice-Président,  
 Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (abstention Eric PRAT) décide de :

**Adopter** le Compte Administratif 2021 du budget annexe « Régie Tourisme » tel que présenté ci-dessus.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*  
*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

**Francis CHABANE**  
 Vice-président



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202203-050

Du 17 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de Mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Rosières, sous la présidence de Monsieur Francis CHABANE, Vice-Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DUCROS Loïc (pouvoir de THIBON Jean François), François AUDIBERT (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), SALEL Matthieu (pouvoir de PLANET Olivier), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), Dominique POUGET TIRION (pouvoir de DJIANN Nicole), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert).

Excusés : Christophe DEFFREIX, Philippe GONTIER

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 31

Pouvoir : 7

Date de la convocation 10 mars 2022

A été élu secrétaire : WALDSCHMIDT Pascal

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

## OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE « ZAEC » (M14)

Le Vice-Président, après avoir rappelée le budget primitif du budget annexe « ZAEC » et les décisions modificatives de l'exercice 2021, présente le compte administratif de l'exercice pour ce budget, lequel se résume comme suit :

Budget Annexe ZAEC (M14)	Section	Budgétisé	Résultat	Titres et mandats	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture
	<b>Investissement</b>							
Dépenses	797 571 €	-731 051,44 €				-731 051,44 €		-731 051,44 €
Recettes	797 571 €							
<b>Fonctionnement</b>								
Dépenses	816 181 €	395 658,22 €	7 054,97 €	151 986,93 €	547 645,15 €			547 645,15 €
Recettes	816 181 €							
<b>ENSEMBLE</b>								
Dépenses	1 613 752 €	-335 393,22 €	7 054,97 €	151 986,93 €	-183 406,29 €			-183 406,29 €
Recettes	1 613 752 €							

Le conseil communautaire,

Ouïe l'exposé du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (abstention Eric PRAT) décide de :

**Adopter** le Compte Administratif 2021 du budget annexe « ZAEC » tel que présenté ci-dessus.

*Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre suivent les signatures.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Francis CHABANE  
Vice-président



**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**N°C-202203-051**  
**Du 17 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de Mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Rosières, sous la présidence de Monsieur Francis CHABANE, Vice-Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DUCROS Loïc (pouvoir de THIBON Jean François), François AUDIBERT (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), SALEL Matthieu (pouvoir de PLANET Olivier), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), Dominique POUGET TIRION (pouvoir de DJIANN Nicole), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert).

Excusés : Christophe DEFFREIX, Philippe GONTIER

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 31 Pouvoir : 7

Date de la convocation 10 mars 2022

A été élu secrétaire : WALDSCHMIDT Pascal

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE**  
**« ATELIERS ECONOMIQUES » (M4)**

Le Vice-Président, après avoir rappelée le budget primitif du budget annexe « Ateliers Economiques » et les décisions modificatives de l'exercice 2021, présente le compte administratif de l'exercice pour ce budget, lequel se résume comme suit :

	Section	Budgétisé	Résultat	Titres et mandats	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture
<b>Budget Annexe Ateliers Economiques (M14)</b>	<b>Investissement</b>							
	Dépenses	1 354 276 €	159 775,96 €	24 072,22 €	17 427,72 €	177 203,68 €	920 000,00 €	55 316,68 €
	Recettes	1 354 276 €		41 499,94 €			798 113,00 €	
	<b>Fonctionnement</b>							
	Dépenses	139 770 €	7 364,22 €	59 755,33 €	-17 885,45 €	-10 521,23 €		-10 521,23 €
	Recettes	139 770 €		41 869,88 €				
	<b>ENSEMBLE</b>							
	Dépenses	1 494 046 €	167 140,18 €	83 827,55 €	-457,73 €	166 682,45 €	-121 887,00 €	44 795,45 €
	Recettes	1 494 046 €		83 369,82 €				

Le conseil communautaire,  
 Ouïe l'exposé du Vice-Président,  
 Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (abstention Eric PRAT) décide de :

**Adopter** le Compte Administratif 2021 du budget annexe « Ateliers Economiques » tel que présenté ci-dessus.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*  
*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**  
**Francis CHABANE**  
**Vice-président**



## DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202203-052

Du 17 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de Mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Rosières, sous la présidence de Monsieur Francis CHABANE, Vice-Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DUCROS Loïc (pouvoir de THIBON Jean François), François AUDIBERT (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), SALEL Matthieu (pouvoir de PLANET Olivier), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), Dominique POUGET TIRION (pouvoir de DJIANN Nicole), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert).

Excusés : Christophe DEFFREIX, Philippe GONTIER

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 31

Pouvoir : 7

Date de la convocation 10 mars 2022

A été élu secrétaire : WALDSCHMIDT Pascal

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

## OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE « TOITURES PHOTOVOLTAIQUES » (M4)

Le Vice-Président, après avoir rappelée le budget primitif du budget annexe « Toitures Photovoltaïques » et les décisions modificatives de l'exercice 2021, présente le compte administratif de l'exercice pour ce budget, lequel se résume comme suit :

	Section	Budgétisé	Résultat	Titres et mandats	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Budget Annexe Toitures Photovoltaïques (M4)	<b>Investissement</b>							
	Dépenses	109 059 €	-555,27 €	1 127,61 €	3 466,39 €	2 911,12 €		2 911,12 €
	Recettes	109 059 €		4 594,00 €				
	<b>Fonctionnement</b>							
	Dépenses	38 996 €	27 095,30 €	563,52 €	2 592,70 €	29 688,00 €		29 688,00 €
	Recettes	38 996 €		3 156,22 €				
	<b>ENSEMBLE</b>							
	Dépenses	148 055 €	26 540,03 €	1 691,13 €	6 059,09 €	32 599,12 €		32 599,12 €
	Recettes	148 055 €		7 750,22 €				

Le conseil communautaire,

Ouïe l'exposé du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (abstention Eric PRAT) décide de :

**Adopter** le Compte Administratif 2021 du budget annexe « Toitures Photovoltaïques » tel que présenté ci-dessus.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Francis CHABANE

Vice-président



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**N°C-202203-053**  
**Du 17 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de Mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Rosières, sous la présidence de Monsieur Francis CHABANE, Vice-Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DUCROS Loïc (pouvoir de THIBON Jean François), François AUDIBERT (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), SALEL Matthieu (pouvoir de PLANET Olivier), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), Dominique POUGET TIRION (pouvoir de DJIANN Nicole), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert).

Excusés : Christophe DEFFREIX, Philippe GONTIER

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 31

Pouvoir : 7

Date de la convocation 10 mars 2022

A été élu secrétaire : WALDSCHMIDT Pascal

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE**  
**« SPANC » (M49)**

Le Vice-Président, après avoir rappelée le budget primitif du budget annexe « SPANC » et les décisions modificatives de l'exercice 2021, présente le compte administratif de l'exercice pour ce budget lequel se résume comme suit :

Budget Annexe SPANC (M49)	Section	Budgétisé	Résultat	Titres et mandats	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture
	<b>Investissement</b>							
	Dépenses	116 513 €	18 308,76 €	43 151,48 €	-2 482,74 €	15 826,02 €	57 000,00 €	15 826,02 €
	Recettes	116 513 €		40 668,74 €			57 000,00 €	
<b>Fonctionnement</b>								
	Dépenses	106 564 €	30 139,79 €	86 843,65 €	3 815,90 €	33 955,69 €		33 955,69 €
	Recettes	106 564 €		90 659,55 €				
<b>ENSEMBLE</b>								
	Dépenses	223 077 €	48 448,55 €	129 995,13 €	1 333,16 €	49 781,71 €		49 781,71 €
	Recettes	223 077 €		131 328,29 €				

Le conseil communautaire,  
 Ouïe l'exposé du Vice-Président,  
 Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (abstention Eric PRAT) décide de :

**Adopter** le Compte Administratif 2021 du budget annexe « SPANC » tel que présenté ci-dessus.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.  
 Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
**Francis CHABANE**  
**Vice-président**



## DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202203-054

Du 17 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de Mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Rosières, sous la présidence de Monsieur Francis CHABANE, Vice-Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DUCROS Loïc (pouvoir de THIBON Jean François), François AUDIBERT (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), SALEL Matthieu (pouvoir de PLANET Olivier), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), Dominique POUGET TIRION (pouvoir de DJIANN Nicole), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert).

Excusés : Christophe DEFFREIX, Philippe GONTIER

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 31

Pouvoir : 7

Date de la convocation 10 mars 2022

A été élu secrétaire : WALDSCHMIDT Pascal

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

## OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » (M 4)

Le Vice-Président, après avoir rappelée le budget primitif du budget annexe « Déchets Ménagers » et les décisions modificatives de l'exercice 2021, présente le compte administratif de l'exercice pour ce budget, lequel se résume comme suit :

	Section	Budgétisé	Résultat	Titres et mandats	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Budget Annexe Déchets Ménagers (M4)	<b>Investissement</b>							
	Dépenses	720 367 €	-282 207,35 €	291 127,61 €	315 928,98 €	33 721,63	13 695,00 €	35 770,63 €
	Recettes	720 367 €		607 056,59 €			15 744,00 €	
	<b>Fonctionnement</b>							
	Dépenses	1 799 338 €	128 919,31 €	1 529 691,82 €	212 820,54 €	341 739,85		341 739,85 €
	Recettes	1 799 338 €		1 742 512,36 €				
	<b>ENSEMBLE</b>							
	Dépenses	2 519 705 €	-153 288,04 €	1 820 819,43 €	528 749,52 €	375 461,48 €	2 049,00 €	377 510,48 €
	Recettes	2 519 705 €		2 349 568,95 €				

Le conseil communautaire,

Ouïe l'exposé du Vice-Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (abstention Eric PRAT) décide de :

**Adopter** le Compte Administratif 2021 du budget annexe « Déchets Ménagers » tel que présenté ci-dessus.

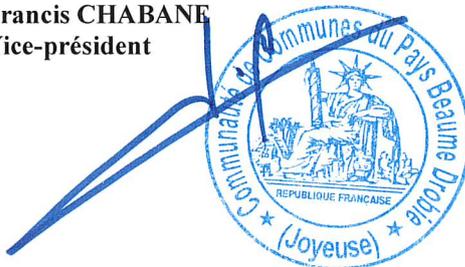
*Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

**Francis CHABANE**

**Vice-président**



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**N°C-202203-055**  
**Du 17 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de Mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Rosières, sous la présidence de Monsieur Francis CHABANE, Vice-Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, DUCROS Loïc, LASTELLA Carole, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, BOISSIN Eric, GALLET Françoise, GOUBE Julien, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : DUCROS Loïc (pouvoir de THIBON Jean François), François AUDIBERT (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), SALEL Matthieu (pouvoir de PLANET Olivier), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), Dominique POUGET TIRION (pouvoir de DJIANN Nicole), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert).

Excusés : Christophe DEFFREIX, Philippe GONTIER

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 31

Pouvoir : 7

Date de la convocation 10 mars 2022

A été élu secrétaire : WALDSCHMIDT Pascal

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GENERAL (M14)**

Le Vice-Président, après avoir rappelée le budget primitif du budget principal et les décisions modificatives de l'exercice 2021, présente le compte administratif de l'exercice pour ce budget, lequel se résume comme suit :

Section	Budgétisé	Résultat antérieur	Titres et mandats émis	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de clôture
<b>Investissement</b>							
Dépenses	4 507 176 €	-120 392,61 €	2 613 277,12 €	-1 152 258,46 €	-1 272 651,07 €	879 094,00 €	-585 971,07 €
Recettes	4 507 176 €		1 461 018,66 €			1 565 774,00 €	
<b>Fonctionnement</b>							
Dépenses	6 498 699 €		4 803 842,70 €		1 820 419,98 €		1 820 419,98 €
Recettes	6 498 699 €	1 686 742,75 €	4 937 519,93 €	133 677,23 €			
<b>ENSEMBLE</b>							
Dépenses	11 005 875 €		7 417 119,82 €	-1 018 581,23 €	547 768,91 €		1 234 448,91 €
Recettes	11 005 875 €	1 807 135,36 €	6 398 538,59 €			686 680,00 €	

Le conseil communautaire,  
 Ouïe l'exposé du Vice-Président,  
 Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents (abstention Eric PRAT) décide de :

**Adopter** le Compte Administratif 2021 du budget général tel que présenté ci-dessus.

*Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.  
 Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
**Francis CHABANE**  
**Vice-président**

